

Syndicats MAGAZINE

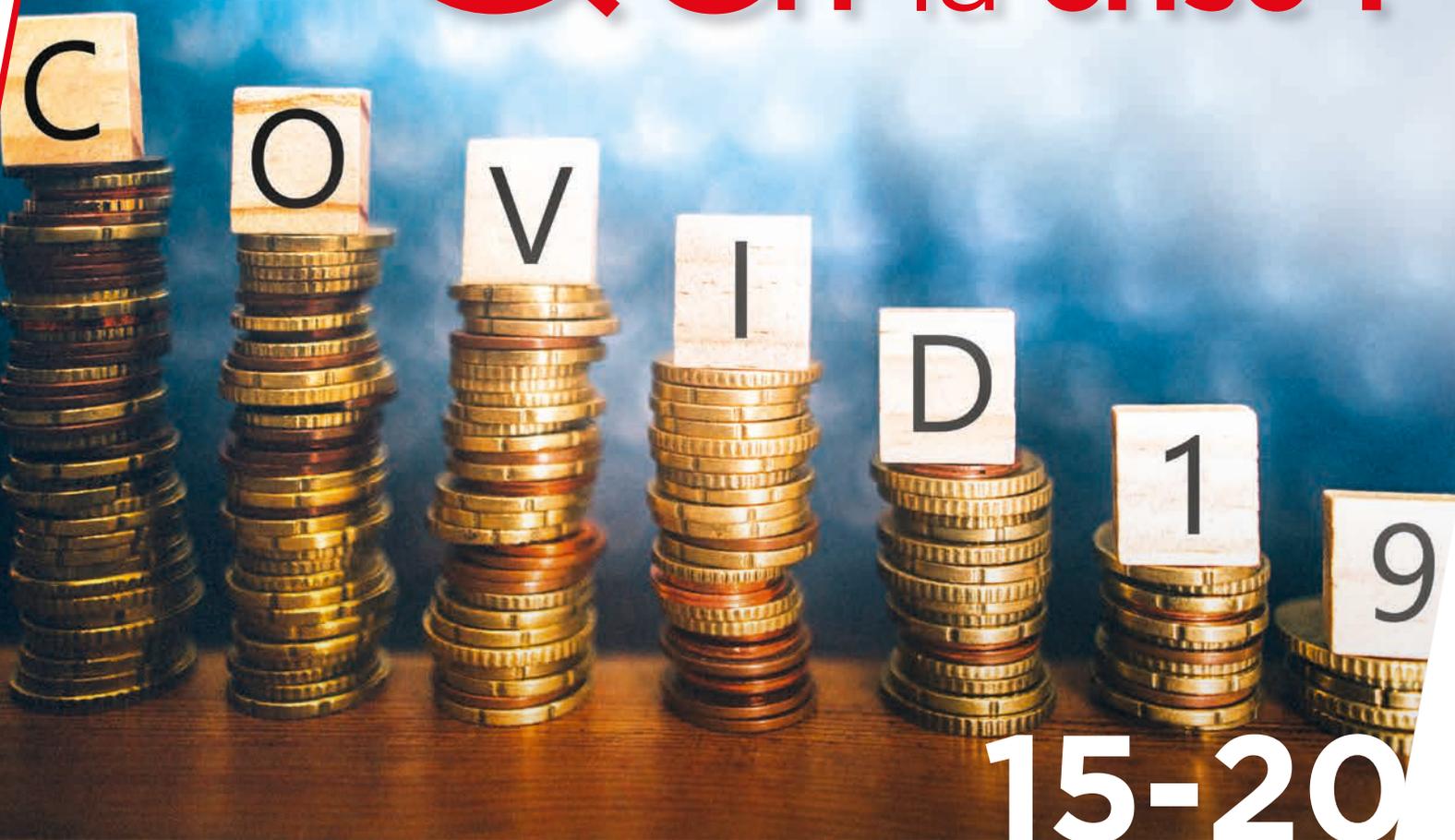
MENSUEL | Année 74 | n° 6 Juin 2020

E.R. : Thierry Bodson
rue Haute, 42 - 1000 Bruxelles

BUREAU DE DÉPÔT : Charleroi X - P912051

FGTB

Qui va payer la crise ?



15-20

Victoire syndicale

Augmentation
des indemnités
d'incapacité de travail

Crise Covid-19

... et mobilité



8-9

10-11

Sommaire

Syndicats MAGAZINE

 @syndicatFGTB

 syndicatFGTB

 ABVV/FGTB

Actualités

Action « Un vaccin contre la crise sociale ! »	4
En bref	5
Changement de Présidence à la tête de la FGTB	6
Femmes, essentielles pendant la crise, mais déjà oubliées ?	7
Corona et mesures concernant le chômage	8-9
Crise du Covid-19 et mobilité	10-11
Solutions post-Corona	12-13
La FGTB Bruxelles se mobilise !	14



Dossier : Facture Corona

Qui va financier la crise et la relance ?	15-20
---	-------

Votre centrale

Centrale Générale	21-23
MWB	24-25
UBT	26-27
Horval	28-29
SETCa	30-32

Régions

Actualités internationales	33
Agenda des régions	34

La FGTB en ligne
www.fgtb.be

 Inscrivez-vous
à notre newsletter
www.fgtb.be

 My FGTB
votre dossier en ligne
www.fgtb.be/my-fgtb

 Syndicats Magazine
en ligne
www.syndicatsmag.be

 Syndicats Magazine
 Application mobile

Édito

Retrouver l'équilibre

La crise Covid-19 a déstabilisé notre société. Pourtant, pour rétablir l'équilibre, certains proposent de faire pencher la balance d'un seul côté !

Durant la crise, nous étions à la fenêtre pour applaudir les travailleurs et travailleuses qui font tourner le pays. Aujourd'hui, les organisations patronales et les partis de droite revendiquent, sans honte, de pouvoir les licencier plus facilement, reporter leurs congés, les faire travailler de nuit et en heures supplémentaires sans aucune compensation, tout en faisant moins contribuer les entreprises à la sécurité sociale et au budget de l'État... Drôle de manière de dire merci !

Il n'y a bien sûr pas de formule magique pour sortir de la crise. Faisons toutefois preuve de bon sens. Le patronat devrait éviter les provocations qui compliquent la concertation sociale. Augmenter la flexibilité et la pression au travail, c'est exacerber les contradictions plutôt que les surmonter. L'heure n'est pas aux discours purement économiques et basés sur la seule recherche du profit. L'égoïsme et les bénéfices ne peuvent passer avant le bien commun.



Thierry Bodson
Président faisant fonction



Miranda Ulens
Secrétaire générale

Vous avez dit « bonne santé » ?

Il va de soi que nous avons besoin d'entreprises en bonne santé. Mais cette bonne santé dépend avant tout de celle des travailleurs et travailleuses. Des travailleurs et travailleuses qui ont déjà beaucoup souffert et continuent de souffrir. Physiquement, financièrement mais aussi mentalement. L'Institut Scientifique de Santé Publique Sciensano indique, par exemple, que le nombre de personnes présentant des signes d'anxiété et de dépression avait fortement augmenté après trois semaines de crise Covid-19. Peur de tomber malade, de perdre un être cher, perte de repères, limitation des contacts sociaux, incertitude quant à l'avenir... Au niveau des Régionales et Centrales FGTB, nous avons également reçu de nombreux témoignages de situations dramatiques : perte importante – voire totale – de revenus, contrats temporaires non renouvelés, absence de mesures de protection sur le lieu de travail,

crainte de se faire licencier... Les facteurs d'angoisse étaient et restent nombreux. Différents experts s'attendent d'ailleurs à une explosion des troubles psychologiques, et ce, même longtemps après le « retour à la normale ».

Et c'est au moment où ce « retour à la normale » est en train de s'opérer que les fédérations patronales et les partis de droite lancent leurs revendications de flexibilité et précarité accrues.

Quel aveuglement ! Les travailleurs et travailleuses espèrent bien sûr pouvoir reprendre le cours de leur vie et laisser le Coronavirus derrière eux. Mais ce n'est pas en leur imposant encore plus de stress et de pression que l'on sortira de la crise. Ce modèle-là, cette course effrénée au profit, les travailleurs n'en veulent plus.

Les applaudissements ne suffisent pas

Pour sortir de la crise, remettons l'humain au centre des préoccupations !

De bonnes conditions de travail et de rémunération. Des horaires acceptables et conciliables avec la vie privée et sociale. Un contrat de travail solide. Des perspectives d'avenir. Une sécurité sociale forte et des allocations sociales qui soient de véritables remparts contre la pauvreté. Des services publics financés à hauteur de leurs besoins et de ceux de la population. Voilà ce que demande le monde du travail. Alors, plutôt que d'imposer plus de flexibilité, un report des vacances annuelles aux calendes grecques, de la précarité et une énième « cure » d'austérité, il est temps de concrétiser les avancées sociales. Les applaudissements ne suffisent pas. Les actionnaires verront peut-être diminuer leurs dividendes, mais cela ne les empêchera pas de manger. Les travailleurs, celles et ceux qui portaient et portent encore notre société à bout de bras avant, pendant et après la crise, méritent mieux que l'avenir dont rêve le patronat.

VOTRE SYNDICAT EN ACTION

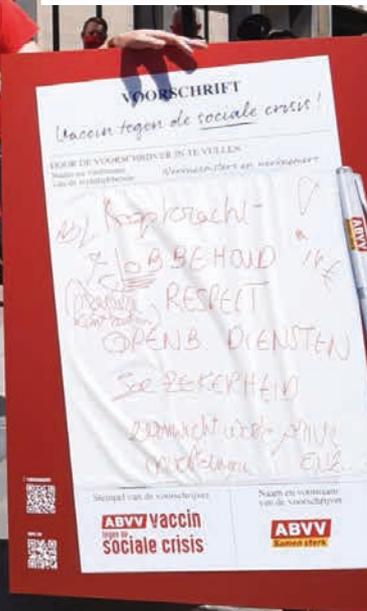


Vaccin **FGTB** contre la crise sociale

Le 23 juin dernier, la FGTB a mené une action devant la Banque nationale de Belgique. Sous le slogan « un vaccin contre la crise sociale », la FGTB se mobilise face aux conséquences de la crise qui s'annonce. Il est temps que l'État change rapidement son

fusil d'épaule et s'occupe en priorité des travailleurs, travailleuses et allocataires sociaux, sans oublier les jeunes. Dans ce cadre, le syndicat socialiste a rédigé un manifeste, à consulter sur notre site. Vous y trouverez également plus d'informations sur cette action.

www.fgtb.be/-/la-crise-du-coronavirus-et-apres-manifeste-de-la-fgtb



EN BREF

LES EMPLOYEURS VEULENT REPORTER DES CONGÉS À L'AN PROCHAIN

Plusieurs organisations patronales comme le Voka, l'Union wallonne des entreprises ou encore la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) plaident pour une possibilité de report, au moins partiel, des congés de 2020 à 2021. « Pour certaines entreprises qui vont réellement redémarrer ces prochaines semaines, la situation sera compliquée si tous les travailleurs prennent leurs congés », estime la FEB, qui préconise un report partiel des congés, idéalement dans le cadre de la loi des pouvoirs spéciaux.

L'Open-Vld a également déposé une proposition de loi « afin que les employeurs, en consultation avec les employés, puissent exceptionnellement décider de concevoir les périodes de vacances en 2020 avec plus de flexibilité ».

TROIS FOIS PLUS DE SIGNALEMENTS DE DISCRIMINATION LIÉE AU GENRE EN 2019

En 2019, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a reçu près de trois fois plus de signalements pour discriminations liées au genre qu'en 2018. Une augmentation majeure qui s'explique notamment par la prise de conscience collective et le refus grandissant des citoyen-ne-s par rapport à des dérapages, propos et actes violents et discriminatoires.

INDEX MAI 2020

Indice des prix à la consommation	109,45
Indice santé	110,10
Indice santé lissé	107,84

En mai 2020, l'indice des prix à la consommation est en baisse de 0,07 % par rapport à avril 2020. En rythme annuel, l'inflation se chiffre à 0,48 %.

3 BELLES VICTOIRES POUR LES TRAVAILLEURS

Voici quelques jours, la Chambre a voté en faveur de 3 projets de loi. Un succès pour la concertation sociale et 3 belles victoires pour les travailleurs.

- **Augmentation des indemnités de maladie ou d'incapacité de travail** : les travailleurs en chômage temporaire qui tombaient malade ou les travailleurs actifs tombant malade pendant la crise, recevaient moins d'indemnités que les travailleurs en chômage temporaire. Leurs indemnités seront mises à niveau, passant de 60 % à 70 % du revenu brut pendant toute la durée des mesures Corona (voir page 8).
- **Le fonds « Blouses blanches » pérennisé** : 402 millions d'euros seront alloués chaque année afin d'améliorer les conditions de travail des blouses blanches. Une grande avancée pour celles et ceux qui ont héroïquement assuré un travail de première ligne lors de la crise du Coronavirus.
- **Interdiction de suppléments d'honoraires pour les patients Covid-19** : les personnes atteintes du Covid-19 seront déjà lourdement impactées par la crise. La moindre des choses était que leur hospitalisation ne leur soit pas surfacturée.

SOINS DE SANTÉ

ENFIN 3 AVANCÉES SIGNIFICATIVES
POUR LES TRAVAILLEURS !



POUR LES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES EN MALADIE



POUR LE PERSONNEL
SOIGNANT



POUR LES PATIENTS COVID-19
OUI DOIVENT ASSUMER
LEUR FACTURE DE SOINS

FGTB

NOUVELLE PROCÉDURE D'ACCUEIL POUR LES AFFILIÉS DES PERMANENCES ARTISTES ET HORS BRUXELLES

À partir de ce 8 juin 2020, date de réouverture officielle des services chômage de la FGTB Bruxelles, les affiliés aux permanences Artistes (P700) et Hors Bruxelles* (P690) seront reçus uniquement via un système de rendez-vous. Plus d'infos sur le système de réservation sur le site www.fgtbbruxelles.be

Contrairement à ce qui a été indiquée dans l'édition précédente, les autres permanences de la FGTB Bruxelles reçoivent les affiliés selon les modalités habituelles (du lundi au vendredi de 8h à 12h).

Veuillez noter que l'accès aux permanences de la FGTB Bruxelles devra se faire dans le respect des consignes de prévention sanitaire, à savoir :

- port du masque obligatoire,
- respect des distances de sécurité (1m50),
- désinfection des mains,
- 1 seule personne rentre à la fois,
- ne pas se présenter si vous présentez des symptômes grippaux.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces consignes afin de garantir la santé de tous.

* Les personnes sans emploi et domiciliées hors Bruxelles.

Changement de **Présidence** à la tête de la FGTB

Les instances de la FGTB, centrales professionnelles, interrégionales et régionales représentées au Bureau fédéral de la FGTB ont retiré leur confiance au Président Robert Vertenuel qui a démissionné.



Le Président, Robert Vertenuel, a remis son mandat entre les mains des instances après qu'il est apparu qu'il ne pouvait plus compter sur le soutien de celles-ci. Au terme d'un processus démocratique, la confiance ne lui a pas été renouvelée, ce qui entraîne le processus d'élections.

La cause de cette rupture de confiance a été le contact entre Robert Vertenuel et le Président du MR, Georges-Louis Bouchez, en présence de la presse. Un éventuel pacte social a été évoqué lors de cette rencontre et l'impression a, à tout le moins, été donnée que la FGTB et le MR étaient subitement sur la même longueur d'onde. Cette initiative n'avait pas été discutée avec les instances. Le Président a agi sans mandat.

Sur proposition du Secrétariat fédéral de la FGTB, le Bureau fédéral a immédiatement décidé de confier à Thierry Bodson, actuel Secrétaire général de la FGTB wallonne, la mission de Président fédéral, afin d'assurer la direction journalière de la FGTB en collaboration avec la Secrétaire générale, Miranda Ulens, et l'ensemble du Secrétariat fédéral. Et ce jusqu'à la tenue d'élections en bonne et due forme en septembre prochain.

Un appel à candidatures à la Présidence de la FGTB fédérale a été lancé mais il s'est avéré que la seule candidature est celle de Thierry Bodson.

Aux alentours du 15 septembre 2020, un Comité fédéral sera convoqué pour procéder à l'élection officielle du Président.

La FGTB fédérale est d'ores et déjà en ordre de marche pour faire face à l'urgence d'une crise socio-économique qui s'annonce profonde pour le monde du travail.

Thierry Bodson seul candidat à la présidence de la FGTB

Le 9 juin, le Bureau fédéral de la FGTB a lancé la procédure de succession conformément aux statuts de la FGTB. Les candidatures relevant du rôle linguistique francophone pouvaient être soumises jusqu'au lundi 15 juin à 17 heures. Trois membres de la FGTB ont présenté leur candidature, dont deux de leur propre initiative, sans être soutenus par une centrale professionnelle ou une régionale de la FGTB. Un candidat, Thierry Bodson, actuel Secrétaire Général de la FGTB wallonne, a reçu les soutiens nécessaires. Thierry Bodson est donc l'unique candidat qui sera proposé à l'élection de la Présidence de la FGTB.

Cela implique que le poste de Secrétaire général de la FGTB Wallonne sera lui aussi ouvert. ■

Femmes

Essentielles pendant la crise, mais déjà oubliées ?

La crise sanitaire a mis en lumière des métiers essentiels à notre bien-être collectif, des métiers à haute utilité sociale. Bien sûr les métiers du « care » — infirmiers, aides-soignants... —, mais aussi les métiers de ceux qui ont continué à travailler pendant le confinement tels les caissiers, les couturiers, les cuisiniers ou les nettoyeurs dans les hôpitaux et les maisons de repos, beaucoup de métiers de la fonction publique. Ces métiers sont souvent peu valorisés socialement et financièrement, et sont très souvent exercés par des femmes. Vous aurez d'ailleurs été étonnés de l'emploi du masculin pour les désigner.

Le premier constat est connu et il appelle une réponse simple : ces métiers doivent recevoir la considération qu'ils méritent, pas seulement pendant la crise et à 20h mais de façon pérenne. Il faut avant tout une revalorisation salariale de ces professions. Il est également essentiel de revoir les conditions de travail dans lesquelles ces métiers s'exercent pour qu'ils soient moins pénibles et plus compatibles avec une vie privée équilibrée. Il n'y a par exemple aucune raison valable pour qu'il faille nettoyer les bureaux tôt le matin ou tard le soir. Et si les infirmières sont épuisées aujourd'hui, c'est aussi parce qu'elles sont trop peu nombreuses, parce qu'on a désinvesti dans la santé ces dernières années.

Le deuxième constat est que les femmes, omniprésentes dans la lutte contre la pandémie, ce que personne ne pourra nier, sont aussi cruellement absentes des groupes d'experts chargés du suivi de l'épidémie et de l'économie (ERMG, GEES, ...). Elles sont aussi très peu prises en compte dans les mesures sanitaires, économiques et sociales destinées à faire face à la crise. Alors que les femmes sont les principales victimes du confinement (augmentation des violences intrafamiliales, difficulté à jongler entre vie professionnelle et vie familiale, notamment en télétravail, plus grande charge mentale, etc.), les mesures prises ou proposées vont rarement dans le sens de plus d'égalité.

Alors que beaucoup de femmes ont trimé sans arrêt pendant le confinement et mis leur santé en danger, on ne prend aucune mesure pour leur donner enfin une vraie place dans un marché du travail qui reste dominé par une logique masculine. Ainsi, les indemnités de congé parental spécial Coronavirus, même revalorisées, sont encore si basses qu'on sait déjà qui, de l'homme ou de la femme, prendra ce congé dans un couple. Les enfants, des tout-petits aux adolescents, sont quant à eux

les oubliés du déconfinement et ce sont le plus souvent les femmes qui doivent suppléer en attendant que les écoles, les activités sportives, l'accueil extra-scolaire et les crèches rouvrent complètement. Les mesures de flexibilité que les organisations patronales réclament ne permettront pas aux femmes d'évoluer dans leur carrière en assumant en parallèle leurs enfants, parfois à temps plein. Et on en passe...

Pour ces raisons, il est impératif de faire une analyse de genre pour toutes les décisions destinées à faire face à la crise. Le « gender mainstreaming » n'est certes pas un concept nouveau, mais il continue à s'imposer difficilement, surtout en période de crise où les priorités sont ailleurs. De plus, des mesures spécifiques devraient aider les femmes à prendre leur place dans la société. Bien sûr, le mieux serait qu'enfin les tâches familiales soient mieux réparties au sein des couples. Mais cela ne se décrète pas et cela prendra encore du temps. Or, il y a urgence ! C'est pourquoi des mesures doivent être prises à très court terme, comme les mesures nécessaires à la réouverture complète des écoles et la reprise des activités extra-scolaires.

À court terme, outre la revalorisation des salaires des métiers « féminins », l'augmentation des places pour l'accueil de la petite enfance et l'accueil extrascolaire est indispensable pour faciliter la conciliation entre vie professionnelle - vie privée. Les indemnités pour le crédit-temps et autres congés parentaux doivent être largement augmentées, pour qu'enfin les familles monoparentales et les hommes y fassent appel. Des mesures doivent aussi être prises pour éviter l'usage abusif du temps partiel, supprimer les discriminations et imposer une véritable égalité salariale. Une « garantie emploi pour tous » permettra aux femmes de participer pleinement au monde du travail. Enfin, une réduction collective du temps de travail sans perte de revenu et avec embauche compensatoire doit être initiée.

Plus globalement, il faudra penser « le monde d'après » pour qu'il donne enfin aux femmes la place qui leur revient. Ce n'est que dans une société plus égalitaire, plus verte et plus sociale que ce vœu pourra se réaliser.

La crise que nous vivons ne peut être le prétexte pour renvoyer les femmes à leur foyer. Elle doit être au contraire l'occasion d'un véritable progrès pour les droits des femmes ! ■

Une carte blanche co-signée par Miranda Ullens, FGTB-ABVV, Florence Lepoivre, Institut Emile Vandervelde, Lilith Roggemans, Viva-SVV, Noémie Van Erps, FPS.



Coronavirus et chômage

Belle victoire syndicale

Les indemnités d'incapacité de travail portées à **70%** du salaire brut !

Fin d'une discrimination. Les indemnités d'incapacité de travail vont être temporairement relevées à 70 % du salaire brut (contre 60 % auparavant) pour les bas et moyens revenus afin de s'aligner sur les indemnités de chômage temporaire majorées pour cause de Coronavirus.

Un travailleur en chômage temporaire pour cause de Coronavirus est à ce jour mieux indemnisé que s'il tombe malade et qu'il perçoit des indemnités d'incapacité de travail, s'il avait une rémunération brute inférieure à 3.458 €.

D'autre part, un travailleur qui perçoit jusqu'à une rémunération brute mensuelle de 3.458 € qui tombe malade est moins bien indemnisé que s'il avait été en chômage temporaire.

Les syndicats, dans un souci de non-discrimination et d'équité, ont négocié au Groupe des 10 un nivellement par le haut des indemnités d'incapacité de travail. Et ce, durant toute la période pendant laquelle les mesures Coronavirus sont d'application.

Cet accord opérationnalisé avec les mutualités au sein du comité de gestion de l'INAMI, compétent en matière d'indemnités des travailleurs salariés, a été repris sous forme de proposition de loi PS-SP.a votée à la Chambre des Représentants. La FGTB salue cette avancée majeure qui était attendue depuis le mois d'avril !

Explications et exemples pratiques

Situation actuelle : jusqu'à une rémunération brute mensuelle de 3.458 €, les indemnités de maladie sont plus basses que les allocations de chômage temporaire pour cause de Coronavirus :

- **indemnités d'incapacité de travail** : 60 % de la rémunération brute et pas de montant minimum les 6 premiers mois d'incapacité ;

- **allocations de chômage temporaire pour cause de Coronavirus** : 70 % + 5,63 € par jour avec un montant plancher temporaire garanti de 61,22 € (55,59 + 5,63), mais aussi avec un maximum qui lui, est plus bas que le maximum en indemnités d'incapacités de travail. Ceci explique qu'au-dessus d'une rémunération brute mensuelle de 3.458 €, les indemnités d'incapacité de travail sont plus élevées que celles de chômage temporaire pour cause de Coronavirus.

Situation future : les indemnités d'incapacité de travail (hors période de salaire garanti le cas échéant) seront donc relevées jusqu'à un revenu mensuel brut de 3.458 € pour les travailleurs ayant un contrat de travail, qu'ils soient en chômage temporaire ou non, pour les incapacités de travail survenues après le 29 février 2020.

La mesure est prise avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2020 et sera d'application jusqu'à la fin de la période prévue par l'ONEM pour l'application du régime spécifique de chômage temporaire pour cause de Covid-19. Avec en outre un montant plancher garanti de 61,22 €.

Quelques exemples :

Rémunération brute mensuelle	1.500 €	2.000 €	2.500 €	3.000 €
Indemnité d'incapacité de travail en temps normal (par jour)	34,62 €	46,15 €	57,69 €	69,23 €
Indemnité d'incapacité de travail temporaire Coronavirus (par jour)	61,22 €	61,22 €	72,94 €	79,80 €
Supplément temporaire journalier	+26,60 €	+15,07 €	+15,25 €	+10,57 €

C'est une belle victoire syndicale qui apportera une aide significative, en cette période de Coronavirus, aux travailleurs et travailleuses en incapacité de travail ayant de bas ou moyens revenus.

Nouvelles mesures Corona pour les chômeurs

Le Gouvernement a prolongé au 31 août certaines mesures qui expirent fin juin portant sur la dégressivité des allocations de chômage complet, le calcul de la durée de l'allocation d'intégration, le soutien aux artistes. Les indemnités de maladie sont en outre alignées sur les allocations de chômage temporaire « Corona ». Ces décisions ont été prises à la demande expresse des syndicats.

Suspension de la dégressivité des allocations de chômage

Le montant de vos allocations en tant que chômeur complet diminue normalement avec le temps (1^{ère}, 2^e, 3^e période au forfait). C'est ce qu'on appelle la « dégressivité ».

Cette baisse avec le temps est maintenant gelée du 1^{er} avril au 31 août. Le montant auquel vous aviez droit au 1^{er} avril sera conservé jusqu'au 31 août 2020. Votre indemnité ne diminuera donc pas. La dégressivité de votre allocation recule donc ainsi de 5 mois.

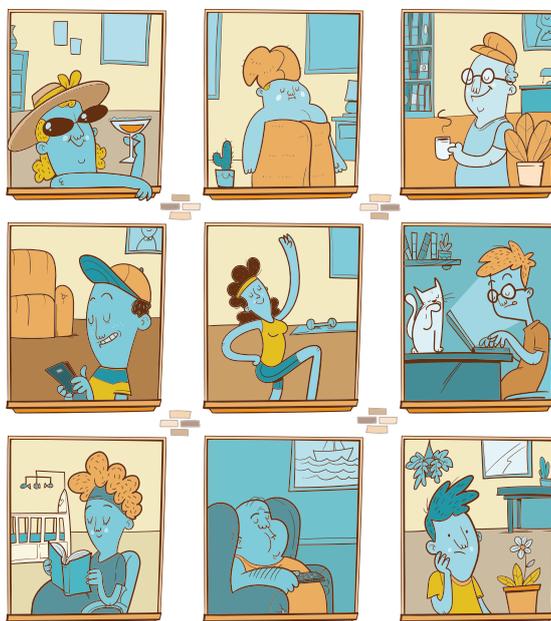
Calcul de la durée de l'allocation d'intégration

La période du 1^{er} avril au 31 août 2020 n'est pas prise en compte dans le calcul de la durée des allocations d'intégration. Le droit de base aux allocations d'intégration de 36 mois est prolongé de 5 mois.

Si vous n'avez pas pu introduire une demande d'allocations d'intégration avant d'avoir atteint l'âge limite de 25 ans parce que vos études ont été interrompues ou que vos examens ont été reportés en raison des mesures Covid-19, il ne faut pas paniquer. Vous pouvez introduire votre demande d'allocations jusqu'à 13 mois après la fin de vos études.

15 semaines de repos maternité en cas de maladie ou de chômage

Depuis le 1^{er} mars, toutes les mères — même si elles sont malades, temporairement sans emploi ou obligées de se retirer du travail — ont droit à 1 semaine de repos de maternité avant l'accouchement et 14 semaines après l'accouchement. Auparavant, les mères perdaient ces jours où elles devaient arrêter accidentellement de travailler plus tôt, pour leur propre santé ou celle de leur enfant.



En session plénière du Parlement, un projet de loi a été adopté le 4 juin qui garantit le droit à 15 semaines de congé de maternité quelle que soit la situation : chômage temporaire, maladie ou licenciement.

Soutien aux artistes au chômage

La période corona est prise en compte pour le maintien des taux de remboursement de 60 % pendant 12 mois après la première année de chômage. Les artistes pour lesquels ce taux expire normalement dans la période du 1^{er} avril au 31 août 2020 peuvent le conserver jusqu'au 31 août 2020.

Cumul d'allocations de chômage temporaires et pension autorisé pendant la crise Covid-19

Les retraités de plus de 65 ans dont les revenus tirés d'une activité complémentaire ont été suspendus en raison des mesures Corona et qui ont été placés en chômage temporaire peuvent demander une allocation. Cela n'était pas possible avant la crise Covid-19, car les retraités de plus de 65 ans ne pouvaient pas recevoir d'allocations de chômage temporaire. De plus, les autres revenus ou avantages que vous recevez du Gouvernement fédéral, régional ou local dans le cadre de la pandémie n'affectent pas le paiement de votre pension. ■

Contactez le service de chômage FGTB de votre région. Il peut prendre les mesures nécessaires pour obtenir vos allocations de chômage temporaire.

Crise du Covid-19 et mobilité

En Chine et dans le monde

L'épidémie de Covid-19 a provoqué une diminution drastique des activités humaines en Chine dès le mois de février 2020. Ces cartographies démontrent de manière très claire que ces activités ont un impact impressionnant sur la qualité de l'air que nous respirons. Le nuage orange sur la cartographie à gauche représente la quantité en dioxyde d'azote (NO_2), un gaz très irritant, contenu dans l'air au-dessus de la Chine en janvier 2020. Le dioxyde d'azote est principalement issu des véhicules et de l'activité industrielle.

Aujourd'hui en Chine, on estime que cette baisse de la pollution va même épargner plus de vies que le virus en aura coûté, une crise sanitaire qui semble en dire long sur nos sociétés industrialisées et sur une potentielle opportunité de changer notre modèle de développement à la fin de la crise.

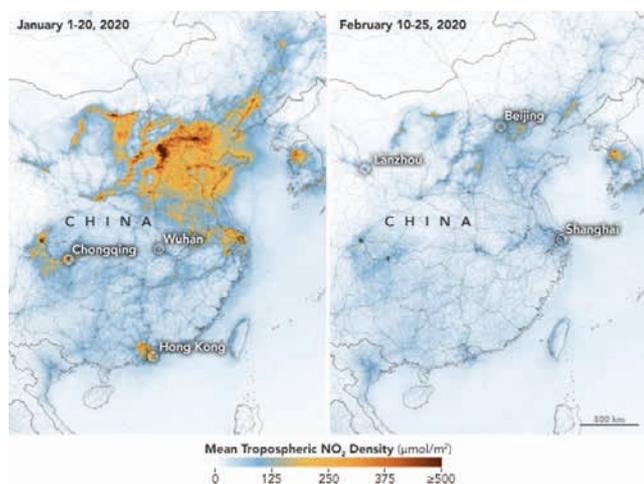
Par contre, les émissions de gaz à effet de serre mondiales dues à la consommation d'écrans (travail et étude à domicile entre autres) vont probablement augmenter puisque cette consommation est évaluée en hausse de 70 % dans certains pays. De même, on constate une nette augmentation des achats en ligne, qui eux, impliquent plus de moyens concernant les emballages ou encore les transports.

En France

Airparif¹, a relevé une amélioration de la qualité de l'air de l'ordre de 20 à 30 % en raison d'une baisse des émissions d'oxydes d'azote à presque 60 % dès la première semaine de confinement, une baisse expliquée en majeure partie par la très forte diminution du trafic aérien et routier.

En Belgique

Celine² relève, analyse et cartographie la pollution de l'air en Belgique. Aujourd'hui, les cartes que la Cellule produit montrent que le niveau d'émissions de NO_2 est inférieur en semaine à celui normalement relevé le week-end (32 mg/m^3 au lieu des 110 relevés habituellement). Or, ce sont les moteurs de nos voitures qui produisent ces gaz. Les observations sont particulièrement remarquables du côté des points noirs de la capitale, d'habitude terriblement embouteillés comme Arts-Loi et Belliard, mais aussi dans les stations de mesure à Anvers, Charleroi, Liège, Namur ou Mons. Les cartes sont au bleu, comme le ciel, et c'est une des rares informations positives du moment. De quoi réfléchir à l'intérêt de développer les moyens de locomotion propres et alternatifs en Belgique, relève l'organe interrégional.





Analyse syndicale

On le constate, les mesures radicales de confinement prises pour faire face à la pandémie de Covid-19 ont aussi un impact radical sur la qualité de l'air, et ce principalement en raison de la diminution des déplacements que ces mesures provoquent. Rappelons-le, le secteur du transport participe à hauteur de 25 % aux émissions de gaz à effet de serre de la Wallonie. La situation de confinement va petit à petit se terminer et il y a fort à parier que les déplacements vont reprendre leur cours « normal ». Surtout si on nous demande de privilégier l'utilisation de la voiture pour raisons sanitaires³...

Mais surtout, d'autres crises sont en vue et, notamment, celle que provoquerait un réchauffement climatique au-delà de 2°C. Sans doute y a-t-il des leçons à tirer de ce que nous venons de vivre. La pratique largement recommandée du télétravail nous y a accoutumés, réalisant que beaucoup de tâches pouvaient être réalisées à partir de notre domicile. ■

1. *L'association de la surveillance de la qualité de l'air à Paris et en Île de France - www.airparif.asso.fr*
2. *Cellule Interrégionale de l'Environnement - www.irceline.be/fr*
3. *Cf. la déclaration de Sophie Wilmès à l'issue d'un Conseil de sécurité annonçant les mesures de déconfinement. Les ministres de la mobilité ne font pas partie du Gees, groupe d'experts pour la sortie du confinement*

D'après une enquête

réalisée par le SPF Mobilité et Transports en 2018, près de 17 % des 2.000 répondants déclarent faire du télétravail au moins à temps partiel. Par ailleurs, l'enquête fédérale sur les déplacements domicile - lieu de travail de 2017 a mis en évidence une progression de 39 % de la pratique du télétravail par rapport à 2014. Le télétravail permet d'éviter 2,4 % (5,9 % à Bruxelles) des déplacements domicile-travail.

Les modes actifs (marche et vélo) ont été, eux-aussi, privilégiés par beaucoup pour rester en forme et sortir en famille mais aussi pour se déplacer en zone urbaine pour se rendre au travail depuis le début du déconfinement.

Ces quelques semaines n'auront probablement pas inscrit en profondeur ces pratiques dans notre vie quotidienne. Elles ont aussi encore à subir des aménagements pour pouvoir se généraliser : améliorer les infrastructures dédiées aux modes actifs, prévoir des conventions collectives qui permettent le télétravail tout en garantissant le bien-être des travailleur-euse-s et un équilibre satisfaisant entre vie privée et vie professionnelle...

Par ailleurs, le secteur des transports publics a beaucoup souffert de cette crise perdant tous les mois plus de 70 millions d'euros. Il faudra que des aides publiques lui soient octroyées avec une urgence sans doute plus importante que celles qui sont déjà demandées par les sociétés de transport aérien. Les publics qui sont impactés par une utilisation nécessaire des transports en commun sont socialement plus fragilisés que ceux qui s'envolent pour faire du shopping ou un voyage au bout du monde.

SOLUTIONS POST-CORONA



**ON S'ARRÊTE.
ON S'ORGANISE.
ON CHANGE TOUT.**

Soudain, c'est comme si tout le monde s'était rendu compte que les services publics, la sécurité sociale, c'était essentiel.

Que les travailleuses et travailleurs les moins bien payés remplissaient pourtant les tâches les plus essentielles à notre vie en société.

Que les allocations de chômage étaient trop basses.

On a entendu beaucoup de belles promesses au plus fort de la crise du Covid-19 : on allait refinancer les services publics, revaloriser les salaires, renforcer la sécurité sociale...

Aujourd'hui, ces engagements semblent déjà loin et on nous demande de faire des « efforts ».

Pourtant, des alternatives existent. Pour une société plus juste et solidaire.

Ces solutions, ces pistes de sortie de crise, la FGTB wallonne les a réassemblées dans une courte brochure. Pour que l'après ne ressemble définitivement pas à l'avant.

En voici quelques extraits.

+ de salaire

La crise du Covid-19 a mis en lumière une série de métiers essentiels, majoritairement exercés par des femmes, mais d'ordinaire peu valorisés et rendus invisibles. **L'utilité sociale d'un métier ou d'une fonction doit davantage être prise en compte. Aujourd'hui, le niveau du salaire n'est aucunement lié à cette utilité sociale** (le trader est infiniment moins utile à la société — son travail est même néfaste — que l'infirmière, la caissière, l'institutrice, l'éboueur, la travailleuse du nettoyage, le conducteur de bus...).

Nos revendications :

- L'augmentation du salaire minimum brut à 14 €/h ou 2.300 €/mois.
- L'abrogation de la loi de 1996 sur la compétitivité des entreprises.
- La liberté de négociation dans tous les secteurs, sans marge salariale.

+ de sécurité sociale

La sécurité sociale, c'est ce qu'on a inventé de plus efficace, de plus solidaire après la seconde guerre mondiale comme assurance collective afin que la population puisse « se relever » et bâtir une société où les générations futures vivraient de mieux en mieux. La sécurité sociale est le résultat d'un accord entre les organisations patronales et les représentant-e-s des travailleurs et travailleuses. Cet accord est né dans une période post-traumatique où la nécessité d'œuvrer pour l'intérêt général s'est imposée mais surtout où le rapport de forces mis en place par le mouvement ouvrier a porté ses fruits !

Nous ne sommes plus en 1944. Mais ce besoin impérieux de retrouver des « Jours heureux » est bien présent en 2020. La sécurité sociale, lorsqu'elle est financée à hauteur des besoins, réduit drastiquement les inégalités sociales. Financée par toutes et tous, elle peut être repensée à l'aune des nouveaux enjeux (robotisation, lutte contre le réchauffement climatique, prise en charge des plus vulnérables...) mais elle ne peut plus servir de variable d'ajustement.

SOLUTIONS POST-CORONA



**ON S'ARRÊTE.
ON S'ORGANISE.
ON CHANGE TOUT.**

FGTB
Wallonne

Brochure à télécharger sur
www.fgtb-wallonne.be/outils/publications

Nos revendications :

- L'individualisation des droits pour en finir avec le statut de cohabitant-e.
- Des allocations sociales qui soient **toutes** au-dessus du seuil de pauvreté.
- Une pension légale de minimum de 1.500 € net/mois.
- L'arrêt des politiques de réductions de cotisations sans conditions.
- La suppression des mesures de remise au travail des malades.
- La préservation du caractère fédéral de la sécurité sociale.
- La restauration, dans toutes les branches de la sécurité sociale, du principe d'assurance solidaire intergénérationnelle.
- La suppression du mécanisme de « responsabilisation » des secteurs de la sécurité sociale.
- L'élargissement du champ des cotisations sociales et d'intervention de la sécurité sociale. La sécurité sociale doit être financée par tous les revenus, y compris par ceux du capital.

+ d'emplois ➔ réduction collective du temps de travail

Diminuer la durée légale du travail à temps plein, c'est d'abord créer de l'emploi (350.000 à 500.000) et permettre d'accéder à un horaire de travail plus avantageux si l'on travaille à temps partiel. C'est aussi permettre à celles et ceux qui bossent à temps plein (sans compter les heures sup') de lever le pied et d'éventuellement s'investir davantage dans leur vie privée et sociale (famille, loisirs, engagement citoyen, bénévolat...).

Il est temps d'enfin passer à la semaine de 32 heures en 4 jours, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire. Aucun des trois éléments de cette revendication ne peut être négligé. Cette disposition doit être négociée à l'intérieur d'un cadre interprofessionnel qui permet des déclinaisons sectorielles et d'entreprises.

- de dette publique

À la faveur de la crise actuelle, un tabou est en train de tomber : et si la dette publique ne devait pas être remboursée ? C'est la thèse que nous soutenons depuis la crise financière de 2008. L'augmentation de la dette belge, engendrée par le sauvetage des banques, sert de prétexte aux politiques d'austérité qui nous étranglent... jusqu'à ne plus disposer de stocks de masques FFP2 pour équiper les hôpitaux du pays.

Aujourd'hui, les États ont dû investir sans compter dans la lutte contre la propagation du virus. Des spécialistes préconisent que l'endettement pour contrer le Covid-19 soit annulé. La FGTB wallonne abonde dans ce sens.

En avril 2020, la BCE (Banque centrale européenne) détenait 80 milliards d'euros de la dette belge qu'elle pourrait effacer de son bilan ou transformer en dette perpétuelle. Cette opération comptable ferait repasser l'endettement largement en dessous des 100 % du PIB, ce qui donnerait à l'État de nouvelles marges de manœuvre pour concrétiser un plan d'urgence sanitaire et un plan de relance cohérent, y compris au niveau écologique.

Nous devons remettre en question le taux d'intérêt de remboursement de la dette publique wallonne par la Région (taux implicite¹⁴ de 2,5 %) alors que les taux appliqués actuellement à la Belgique sont proches de 0 %. Dans un contexte où tous les secteurs économiques souffrent et sont mis à contribution, il nous semble opportun de demander au secteur bancaire de fournir un effort significatif. **Nous exigeons une annulation, au strict minimum, de 50 % des intérêts de la dette, ce qui permettrait une économie de 150 millions d'euros/an. La marge dégagée doit permettre aux services publics de remplir leurs missions dans l'intérêt de la population et du monde du travail.**

- d'injustice fiscale

Les priorités de la FGTB wallonne en matière fiscale relèvent simplement de l'urgence sociale.

Nos revendications :

- La globalisation des revenus (prise en compte de tous les revenus : salaires, loyers, dividendes...) dans le calcul de l'impôt, avec la suppression du précompte libératoire lié aux revenus mobiliers
- Une augmentation de la quotité exemptée d'impôt (part de revenus non imposée) sur les bas et moyens revenus afin d'améliorer le caractère progressif de l'impôt et le pouvoir d'achat.
- Le rétablissement des tranches d'imposition à 52,5 % (à partir de 6.500 € brut imposables/mois) et 55 % (à partir de 8.000 € brut imposables/mois) qui ont été supprimées par le ministre des Finances, le libéral Didier Reynders, en 2002.
- L'instauration d'une tranche à 65 % sur la partie du revenu qui dépasse 14.000 € brut imposables/mois.-La suppression du mécanisme qui permet à un-e indépendant-e de « passer en société » pour éluder l'impôt. Les déductions fiscales doivent se limiter à ses réels frais professionnels.
- Le renforcement des effectifs des administrations fiscales afin de renforcer drastiquement le contrôle et la sanction de la fraude fiscale.
- Une taxe sur le patrimoine qui dépasse le million d'euros, soustraction faite de la maison d'habitation. ■

En difficulté suite au Covid-19 ? La FGTB Bruxelles se mobilise !

Depuis ce 8 juin, les bureaux du service chômage de la FGTB Bruxelles sont à nouveau accessibles aux affiliés. L'occasion de revenir sur une crise exceptionnelle dont les conséquences sociales devraient se faire ressentir encore longtemps.



Suite au confinement imposé par le Conseil National de Sécurité dès le 13 mars, la priorité de la FGTB Bruxelles a été de maintenir la continuité du service à nos affiliés. Et pour cause : si avant la crise du Covid-19, le service chômage de la FGTB Bruxelles traitait en moyenne près de 38.000 dossiers chômage par mois, ce chiffre a quasi-doublé en mars et avril. Ce qui ne double pas mais décuple la charge de travail. Jamais nos collaborateurs n'avaient connu pareil afflux. Tout cela sans avoir la possibilité de recevoir « en direct » les affiliés, le service étant contraint de travailler à bureaux fermés pour des raisons sanitaires.

« Ensemble, on est plus forts »

Confronté à des milliers de demandes et de mails (jusqu'à 6.000 mails par jour pendant plusieurs semaines), le personnel de la FGTB Bruxelles s'est mobilisé comme jamais pour faire face à l'urgence, travaillant week-ends et jours fériés pour assurer au mieux le paiement des affiliés confrontés aux conséquences du confinement. Conscients de l'enjeu et des besoins des travailleurs touchés par la crise, nous avons préparé la réouverture des services dans des conditions qui assurent la sécurité à la fois des affiliés et des travailleurs. Une réouverture essentielle car si la crise sanitaire a touché l'ensemble de la population, la fracture numérique a renforcé les difficultés rencontrées par beaucoup de nos affiliés.

Et maintenant ? Priorité aux conséquences sociales de la crise...

Si les conséquences sanitaires de la crise semblent (momentanément) sous contrôle, la FGTB Bruxelles s'attend à une forte augmentation des demandes de chômage complet dans les prochains mois. Cela ne fait aucun doute : la crise économique engendrée par le Covid-19 est déjà une crise sociale sans précédents. De nombreux bruxellois vont être davantage confrontés à de grandes difficultés financières et dans l'impossibilité d'assumer leurs besoins de base.

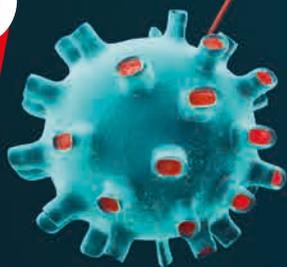
L'ASBL Habiter Bruxelles peut vous accompagner dans vos démarches !

À côté de notre service chômage, la FGTB Bruxelles peut aussi accompagner les personnes en difficulté financière via son service social, l'ASBL Habiter Bruxelles : « Face à la crise que nous affrontons, nous soutiendrons nos affiliés dans leurs démarches pour l'accès aux droits sociaux », nous explique Yaël Guillaume, coordinatrice du service.

Cette aide peut s'articuler sous plusieurs formes. En matière de logement tout d'abord : « La région bruxelloise a suspendu le délai de préavis des baux locatifs durant le confinement. Nous pouvons aider les affiliés à prolonger le délai : soit via la voie légale, soit en négociant directement avec le propriétaire du bien pour conclure un accord signé. Nous pouvons également tenter de négocier une diminution ou un report de loyer pour ceux qui ne sont pas capables d'assumer l'entièreté de celui-ci. ».

Mais ce n'est pas tout : « De nombreux travailleurs à temps partiel et les travailleurs avec des contrats précaires ne remplissent malheureusement pas les conditions pour avoir accès au chômage ou ont un revenu insuffisant. Il leur est néanmoins possible de demander une aide financière auprès du CPAS de leur commune. Habiter Bruxelles est là pour les accompagner dans ces démarches.(...) En plus de l'aspect financier, nous pouvons également les aider à obtenir d'autres aides (colis alimentaires, etc.). ».

Enfin, Habiter Bruxelles peut aussi fournir un accompagnement face à l'endettement. « De nombreux travailleurs se sont malheureusement retrouvés dans l'impossibilité de payer certaines factures. Nous pouvons les aider dans leurs contacts avec les différents créanciers, pour qu'ils puissent trouver des solutions de remboursement qui respectent leurs capacités financières. Dans tous les cas, nous ferons le maximum pour accompagner nos affiliés et faire respecter leur droit à vivre décemment ! » ■



Qui

va financer la crise et la relance ?

Chômage temporaire pour plus d'un million de travailleurs, des milliers de personnes hospitalisées, plan passerelle et aides diverses aux indépendants... Le Corona a déjà coûté très cher à la sécurité sociale et aux finances publiques et ce n'est qu'un début. Car maintenant il va falloir financer à coups de milliards les divers plans de relance annoncés, continuer à soutenir certains secteurs, continuer à rembourser une dette qui a recommencé à grimper. Le déficit public annoncé se monterait à 45 milliards. Et c'est sans compter les moyens nécessaires pour investir, refinancer la santé et les services publics, réduire les grandes inégalités que la crise a mises en lumière.

Qui va payer les différentes interventions publiques ?

Où trouver l'argent ?

Côté employeurs et partis libéraux (au sens large), le naturel revient au galop : aides publiques aux entreprises sans contrepartie ni neutralité budgétaire, réductions de cotisations, flexibilité, heures supplémentaires sans sursalaire ni récupération et... modération salariale. Mais pas question de revoir la fiscalité qui les sert bien. Oubliés la santé, les services publics, l'État, le climat, les héros du travail... Une seule priorité : relancer la machine et revenir au statu quo ante sans bourse délier. Avec en prime l'opportunité de faire de nouvelles brèches dans la réglementation du travail.

Côté syndical et partis progressistes, le temps est venu de rebattre les cartes, de rétablir le pouvoir d'achat, de revaloriser ces fameux héros du travail indispensables et pourtant sous payés, de refinancer la santé et les services publics, sans oublier le défi climatique. La voie fiscale est toute tracée : rétablir la justice fiscale en imposant mieux les gros revenus et ceux qui échappent à l'impôt, lutter contre la fraude, les paradis fiscaux, imposer les multinationales et rebooter l'Europe qui s'oriente enfin vers une mutualisation des dettes et une fiscalité propre.

Des incompatibilités qui ne sont pas sans rappeler les clivages politiques qui paralysent l'État. Belge, mais pas que...



Crise

QUI va financer les interventions publiques ?

Chômage temporaire pour plus d'un million de travailleurs, des milliers de personnes hospitalisées, plan passerelle et aides diverses aux indépendants... Le Corona a déjà coûté très cher à la sécurité sociale et aux finances publiques et ce n'est qu'un début. Car maintenant il va falloir financer à coups de milliards les divers plans de relance annoncés, continuer à soutenir certains secteurs, investir, refinancer la santé et les services publics, continuer à rembourser une dette qui a recommencé à grimper. Mais aussi réduire les grandes inégalités que la crise a mises en lumière.

Le déficit public annoncé se monterait à 45 milliards. Où trouver l'argent ? Qui va payer les différentes interventions publiques ?

Il n'y a pas de miracle : les recettes publiques proviennent pour l'essentiel de la fiscalité. Mais il sera difficile de demander un effort aux citoyens dont beaucoup ont vu leur revenu baisser, voire réduit à néant, pendant le confinement. Il va falloir au contraire soutenir voire rétablir ou améliorer le pouvoir d'achat d'une majorité de ménages et en particulier les plus fragilisés. L'idée est de soutenir la demande intérieure et la consommation, donc les entreprises belges œuvrant sur notre marché domestique. Le Coronavirus a en effet jeté un éclairage aveuglant sur les inégalités existantes et renforcées par la crise. Comment replumer les finances publiques sans plumer davantage les victimes de la crise ?

L'UE

Les regards se tournent vers l'Europe qui a annoncé un plan de relance de 750 milliards d'euros. Encore faut-il que les États membres s'accordent sur le principe du don aux plus nécessiteux ou au prêt, ou au dosage de l'un et de l'autre et cet argent, l'Europe devra l'emprunter, donc le rembourser. En principe, seul 1/3 de cette somme fera l'objet d'un prêt aux États qui devront le rembourser. Pour le reste, la Commission européenne a la volonté de pouvoir lever ses propres impôts (en évoque une taxe GAFAM sur les géants du net, une taxe sur les transactions financières, une taxe CO₂ sur les importations — chinoises par exemple — aux frontières externes, etc.).

La Banque centrale européenne (BCE) compte ajouter 600 milliards sous forme d'achat d'obligations des États.

Quoi qu'il en soit, cette solidarité européenne organisée via les fonds européens répartis sur 27 membres ne suffira pas. Il faut donc bien parler de fiscalité chez nous et plus précisément de réforme de cette fiscalité pour faire en sorte qu'elle ne pénalise pas le pouvoir d'achat des citoyens déjà durement touché mais rétablisse au contraire une certaine justice fiscale et allège les prélèvements sur le travail — principalement sur les bas et moyens salaires — de manière à relancer la machine économique via la consommation intérieure.

Les recettes du passé

Hélas, le semblant de consensus qui se dessinait au plus fort de la pandémie sur les mesures économiques temporaires à prendre, sur l'importance de la protection sociale, sur l'importance des services



publics, sur le rôle essentiel de l'État régulateur... commence à s'effriter avec le retour à la normale. Les divergences d'intérêt réapparaissent entre les employeurs et les travailleurs, entre vision néolibérale et vision sociale et écologique de l'organisation de la société.

La mouvance libérale et les entreprises qui veulent retrouver leurs marges renouent avec la logique des cadeaux fiscaux sans se soucier des leurs conséquences budgétaires (« les trous seront renfloués par les autres et les coupes dans les services collectifs ») et continuent à considérer la sécurité sociale comme une vache à lait. L'idée étant d'alléger les « charges » sur le travail c'est-à-dire les salaires soit via la fiscalité et la parafiscalité, soit en faisant une fois de plus appel à la contribution des salaires via la modération salariale, la flexibilité du travail ou des statuts ou la réduction d'acquis sociaux. Le patronat y va donc de ses plans de relance à la sauce néolibérale.

La Fédération des Entreprises de Belgique plaide pour une réforme fiscale qui augmenterait le revenu NET des travailleurs — non pas en augmentant les salaires mais bien — en réduisant les contributions fiscales du travail via le relèvement du minimum exonéré d'impôt mais revient à la charge sur la modération salariale par l'application stricte de la norme salariale et en prévoyant de faire contribuer d'avantage fiscalement les allocataires sociaux.

Ce que la FEB appelle l'« axe social » de son plan « 4X4 turbo » consiste à réclamer plus de flexibilité en matières d'heures supplémentaires et la limitation dans le temps

des allocations de chômage. Et bien sûr pas touche à l'impôt des sociétés ou aux voitures de société.

L'Union des Classes Moyennes plaide pour des aides aux petites entreprises mais aussi pour l'assouplissement des conditions de licenciement.

Le patronat flamand (VOKA) toujours en pointe propose une série de mesures qui vont de l'exonération de cotisations sociales au report de congés à l'année suivante en passant par l'extension du travail de nuit, les heures sup' sans sursalaire ni récupération, les horaires flexibles, les heures complémentaires pour les temps partiels par jour mais pas par semaine, l'activation des chômeurs temporaires après 2 mois, des procédures de licenciement facilitées. Propositions largement relayées par la NVa.

En résumé, le patronat veut encore tirer sur les finances publiques sans proposer de recettes en contrepartie et compte se refaire une santé sur le dos des travailleurs et des services publics.

Inacceptable

Pour la FGTB, cette attaque coordonnée contre les droits des travailleurs est inacceptable à l'heure où de nombreux ménages souffrent des conséquences socio-économiques de la crise du Coronavirus. La FGTB appelle le monde patronal et la droite politique à en finir définitivement avec ces vieilles recettes du passé qui ont montré toute leur inefficacité et leur dangerosité pour nos systèmes de solidarité et de protection qui sont les seuls à nous permettre d'absorber les chocs externes, à savoir la sécurité sociale et nos services publics.

Pire, la FGTB note qu'aucune solution structurelle aux problèmes économiques et sociaux n'est envisagée. Pas une ligne sur le refinancement urgent de notre sécurité sociale, alors que les mêmes choix politiques irrationnels et inefficaces que ceux qui sont proposés aujourd'hui ont détricoté et définancé notre système de protection sociale avec les conséquences désastreuses que nous connaissons sur nos soins de santé.

”

Il est inévitable que nous réfléchissions à la manière dont nous répondrons à la question « Qui paiera pour cela ? ». Je pense que la seule réponse est que les revenus plus élevés et la richesse fassent un effort supplémentaire.

Paul De Grauwe, Professeur à la London School of Economics (De Morgen 26/05/2020).

Pour une réforme fiscale d'envergure et ... juste



Durant cette crise, les pouvoirs publics ont été amenés à combler les trous budgétaires créés par la droite afin de financer une partie du programme de lutte contre la propagation du Coronavirus et de prendre les mesures sanitaires qui s'imposaient. Cet argent emprunté devrait normalement un jour être remboursé. Pour la FGTB, il est inacceptable que les travailleurs paient le prix de cette gestion de la crise. Il est temps de mettre en place une réforme fiscale d'envergure qui soulage les épaules les plus fragiles en déplaçant l'essentiel de la charge sur les épaules les plus robustes.

Ces larges épaules, ce sont celles des grosses fortunes quasiment pas ou très peu taxées en Belgique. En effet, la fiscalité belge est plus qu'attractive pour les plus riches : pas d'impôt sur la fortune, droits de donation relativement faibles. Sans oublier les nombreux avantages pour les revenus du Capital : loyers peu imposés, taxation unique des revenus fonciers (sur base du revenu que produirait le bien en un an), plus-values sur actions non-imposées, ...

Un système fiscal injuste !

Aujourd'hui, le système fiscal est marqué par une profonde injustice. Les contribuables aux reins les plus solides (grosses fortunes, gros actionnaires et grandes entreprises) ne contribuent pas ou très peu au financement des biens et besoins publics alors que les travailleurs qui n'ont pour seule source de revenus que le fruit de leur travail, eux, payent leurs impôts. En outre, ces contribuables usent et abusent des nombreux subterfuges que leur permet le système fiscal pour éviter de participer correctement aux mécanismes de solidarité. Car le système fiscal comporte une multitude de niches et de failles légales que le Gouvernement se garde bien de combler. Or ce sont ceux-là mêmes qui refusent obstinément de contribuer normalement au vivre-ensemble bénéficient des outils publics (routes, infrastructures, crèches, écoles, hôpitaux, politiques de soins de santé, etc.) au même titre que l'ensemble des citoyens.

Il est temps que les choses changent !

Comme l'indique l'économiste Thomas Piketty, depuis les années '70, les politiques fiscales mises en œuvre en Belgique et en Europe favorisent l'accumulation de richesses. Ainsi, la progressivité de l'impôt, c'est-à-dire un impôt dont le taux d'imposition moyen augmente avec le revenu et par conséquent dont le taux est plus élevé pour les plus riches et moins élevé pour les plus faibles, a diminué favorisant les plus aisés.

Pour la FGTB, il est essentiel de rétablir cette progressivité de l'impôt. En plus d'un impôt sur la fortune et le patrimoine, la FGTB propose une vaste réforme fiscale visant non pas à taxer plus mais à taxer mieux. À cet égard la FGTB propose un véritable glissement fiscal, un « social shift » :

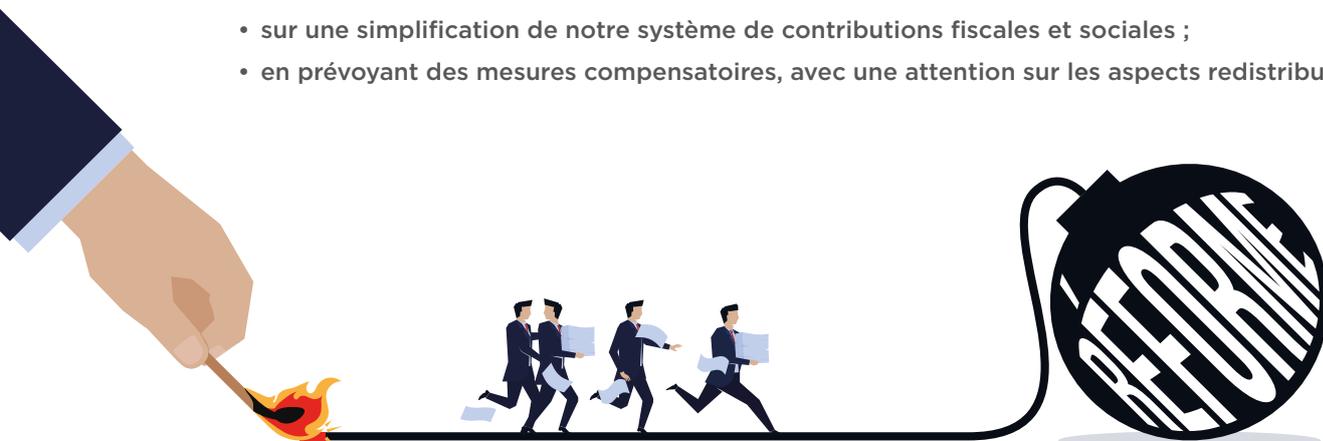
- la globalisation de l'impôt et l'égalité d'imposition quelle que soit la source de revenu ;
- la transparence des sources de revenus via un « Global tax-on-web » ;
- un impôt sur les fortunes et sur le capital ;
- un impôt des personnes physiques (IPP) plus progressif et global ;
- l'augmentation de la quotité exemptée pour les bas et moyens revenus ;
- l'augmentation des tranches d'impôts pour les hauts revenus ;
- un moratoire sur l'octroi de nouveaux avantages en nature ;
- l'introduction d'une cotisation sociale généralisée.

Conseil supérieur des Finances

Des pistes audacieuses pour une réforme fiscale

Il se fait justement que le Conseil Supérieur des Finances (CSF) avait été chargé fin 2017 d'étudier les pistes d'une réforme fiscale allant dans ce sens. Le ministre des Finances de l'époque avait demandé à la section « Fiscalité et parafiscalité » du CSF un rapport sur les scénarios d'une réforme fiscale axée :

- sur la réduction du niveau de contributions des revenus du travail ;
- sur une simplification de notre système de contributions fiscales et sociales ;
- en prévoyant des mesures compensatoires, avec une attention sur les aspects redistributifs.



La tâche n'est pas simple. Notre système fiscal est une usine à gaz avec une multitude de systèmes dérogatoires qui permettent de réduire l'impôt, des dizaines de taux différents selon les types de revenus et même la TVA comporte quatre taux de 0, 6, 12 ou 21 % sur base de logiques parfois discutables. La déclaration à l'IPP 2019 comporte plus de 800 codes contre 224 en 1982...

Le CSF a élaboré un rapport « majoritaire » qui n'a donc pas fait l'unanimité — parce que trop audacieux — mettant l'accent sur des réductions de taux dans l'impôt des personnes physiques (IPP) à financer en élargissant la base imposable et en supprimant une kyrielle de niches fiscales (déductions, exonérations, exceptions, régimes de faveur...). Une complexité qui favorise généralement les revenus les plus élevés ou ceux du capital dont les bénéficiaires usent et abusent de l'ingénierie fiscale.

Le CSF a donc élaboré plusieurs scénarios allant de la flat tax à la globalisation totale des revenus en passant par un « dual rate » soit une taxation progressive des revenus du travail et forfaitaire pour les autres revenus.

Ce rapport présente l'avantage de s'attaquer à de nombreux tabous. Ainsi le CSF propose d'augmenter la quotité exemptée et d'améliorer la progressivité de l'IPP au profit des revenus les plus bas... Et pour en compenser le coût, différentes pistes sont envisagées :

- supprimer les régimes tels que les droits d'auteurs, les CCT 90, les primes bénéficiaires, les stock-options, les warrants, les chèques-repas, chèques-cadeaux, ... ;

- supprimer l'évaluation forfaitaire des avantages en nature pour (r)établir l'évaluation de l'avantage réellement recueilli. Cela concerne les avantages comme les maisons, la mise à disposition de personnel. À terme, également les voitures de sociétés (après un régime transitoire de 5 à 10 ans) ;
- lutter contre le passage en sociétés des professions libérales ;
- prévoir la déclaration de l'ENSEMBLE des revenus - fin du régime du précompte libératoire ;
- taxer les revenus locatifs nets réels ;
- taxer l'ensemble des revenus mobiliers à 30 %, en ce compris les plus-values ;
- supprimer les exemptions de versement de précompte professionnel ;
- taxer plus justement les revenus des pensions complémentaires (la rente et la pension sont globalisées et taxées à l'IPP alors que le capital ne fait l'objet que d'une taxation unique forfaitaire) ;
- supprimer un ensemble de dépenses fiscales (déduction pour autres habitations que la maison d'habitation, déduction pour employé de maison, rénovation toit, chèques services et ALE, ...).





Réforme fiscale Bien plus que limiter les dégâts

La relance après la catastrophe du Coronavirus coûtera de l'argent. Beaucoup d'argent. La lutte internationale contre l'évasion fiscale via les paradis fiscaux deviendra cruciale dans son financement.

Nous connaissons déjà LuxLeaks, SwissLeaks et Panama Papers. Les révélations sur les grandes sociétés et les particuliers fortunés qui ont planqué leurs sous dans des paradis fiscaux pour payer le moins d'impôts possible ont fait couler beaucoup d'encre. D'autres révélations suivront, car tant que la coopération internationale fera défaut, ces abus continueront.

Légal

Recherchez sur Google « paradis fiscaux » et vous verrez des publicités vous encourageant à établir une partie de votre entreprise à Curaçao, l'île exotique des Antilles néerlandaises, juste au large des côtes du Venezuela. Vous serez séduit par « *un impôt sur les bénéfices de 3 %, garanti jusqu'en 2026* ». Et c'est bien sûr le gros problème de l'évasion fiscale par rapport à la fraude fiscale pure et simple: l'évasion fiscale est presque complètement légale et c'est pourquoi on peut même en faire la publicité ouvertement.

Comment ça marche maintenant ? Les sociétés transnationales en particulier bénéficient largement de régimes fiscaux favorables dans le monde entier. Par exemple, une entreprise pharmaceutique vend un brevet pour un médicament à l'une de ses filiales qui se trouve aux Bermudes, un territoire britannique d'outre-mer dans l'océan Atlantique. La société mère, qui est responsable de la vente, doit désormais payer un montant important sur la quantité vendue à la filiale, comme une sorte d'autorisation de vendre les produits brevetés. Dans ce cas, les bénéfices réalisés sur le médicament — ce sont parfois des montants astronomiques — sont largement transférés vers le paradis fiscal, où l'impôt sur ces bénéfices est beaucoup plus bas. Le compte est vite fait.

Une autre méthode est la manipulation des prix ou une tarification incorrecte. Le Consortium international des journalistes d'investigation explique cette « mauvaise évaluation des transferts » : « *Cela se produit lorsque deux sociétés d'un même groupe font des échanges, souvent par delà les frontières. Par exemple : Facebook Ireland vend un certain service à Facebook USA et facture des prix bien supérieurs à la valeur du marché.* » Cela a un impact énorme sur les impôts à payer par l'entreprise.

Habituellement, il suffit qu'une entreprise loue un bureau dans un paradis fiscal : pas de personnel, pas d'infrastructure supplémentaire, pas même un bureau d'accueil. Une adresse et une boîte aux lettres suffisent.

Égaux devant la loi

Les paradis fiscaux ne sont pas toujours de petites îles avec de belles plages. Comme mentionné, l'Irlande en est également un. Les Pays-Bas sont particulièrement intéressants pour les revenus du droit d'auteur. C'est pourquoi le groupe de rock U2 a son siège à Amsterdam. L'État américain du Delaware, en revanche, est un paradis fiscal au sein d'un pays, où il est agréable de séjourner, notamment pour les institutions financières.

Tout le monde est égal devant la loi, mais certains sont un peu plus égaux que les autres. Et si vous pouvez vous payer des comptables créatifs et des avocats coûteux, vous pouvez faire tout ce que vous pouvez pour payer le moins d'impôts possible. De nombreux acteurs numériques, y compris les dits GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) et d'autres multinationales utilisent ces techniques et similaires.

Afin de disposer de ressources suffisantes dans l'ère post-Corona pour les soins de santé, le développement économique durable, les services publics et les infrastructures publiques, il est grand temps de mettre un terme aux pratiques d'évasion fiscale par le biais de ces paradis fiscaux.

Concurrence

La Commission européenne estime la perte de recettes fiscales provenant de diverses formes d'évasion à plus de 1.000 milliards d'euros. Cela signifie moins de revenus pour les gouvernements et donc moins de ressources à investir dans les personnes et la société. Cette perte est compensée par tous les autres citoyens de l'UE qui n'ont pas les moyens de se payer les services coûteux de comptables spécialisés ou des bureaux à l'étranger et qui paient leurs contributions fiscales équitablement.

L'Europe était sensiblement absente de la crise du Covid-19, en particulier à ses débuts. Cependant, l'Europe devra jouer un rôle important dans la reconstruction économique, car par définition, la lutte contre la concurrence fiscale ne peut être menée par les seuls États membres de l'UE. Au lieu de simplement limiter les dommages Corona subis, une approche internationale pourrait nous permettre de faire un énorme bond en avant. Une péréquation européenne de la fiscalité des entreprises entre les États membres et une lutte internationale contre les paradis fiscaux libéreraient des ressources pour la politique sociale, des investissements durables dans les services publics, les infrastructures et l'énergie. ■

Coronavirus

La « Santé au travail » = le chaînon manquant

Même si les employeurs et le Gouvernement prétendent le contraire : lors de la crise du Covid-19, c'est bien l'économie qui a été une fois encore au centre des préoccupations et non pas la santé des travailleurs. C'est la conclusion à laquelle parviennent Paul Lootens, ancien président de la Centrale Générale - FGTB et Maxime Coopmans du C-Dast (Centre de défense et d'action pour la santé des travailleurs). Ensemble, ils co-signent une carte blanche qui a reçu le soutien de dizaines de personnalités du monde académique. Leur message est clair : il est temps d'investir réellement dans le droit à un travail qui préserve la santé de chacun.

Plus de la moitié des personnes ayant contracté le Coronavirus l'ont probablement attrapé sur leur lieu de travail. Cela semble aller de soi pour le personnel de la santé, mais cela est probablement aussi vrai pour de nombreux autres secteurs. Contrairement à d'autres pays, la Belgique n'a imposé quasiment aucune limite aux activités des entreprises, si ce n'est la recommandation du télétravail. Pour les secteurs essentiels, même le port du masque n'était pas obligatoire. Cependant, des études menées en France et en Angleterre montrent que ce sont précisément les travailleurs les moins protégés qui sont les plus touchés.

Dans de nombreuses entreprises, les travailleurs, avec l'appui des délégués syndicaux, ont obligé les employeurs à tenir des réunions du CPPT, des avis de la médecine du travail ou des contrôles pour garantir un niveau minimum de sécurité sur le lieu de travail. Cependant, il apparaît que 75 à 85 % des entreprises contrôlées ne respectent pas les mesures de précaution recommandées. C'est pourquoi les syndicats demandent à juste titre que ces mesures de précaution soient rendues obligatoires.

Après tout, rien ne peut justifier que des travailleurs reviennent malades, infectés, blessés, handicapés ou pire à cause de leur travail. La productivité, la rentabilité et les profits ne peuvent pas être la priorité. Aujourd'hui, il est clair que la santé des travailleurs est subordonnée aux choix économiques.

Paul Lootens et Maxime Coopmans plaident donc en faveur de la création d'un Institut de santé publique dédié à la santé au travail. Celui-ci devrait pouvoir réaliser des enquêtes et rassembler et croiser les différentes données, notamment du Service public fédéral de l'emploi, du Service public fédéral des Affaires sociales (en accidents du travail et maladies professionnelles) et de l'INAMI.

L'article complet de Paul Lootens et Maxime Coopmans peut être consulté sur www.accg.be

Il faut espérer que cette crise fera prendre conscience à chacun que le droit à un travail sain est vital dans une société moderne, et qu'il est nécessaire d'investir dans des ressources pour protéger ce droit.

Campagne FGTB Fight For 14

ET MOI, QUI ME
PROTÈGE ?

Aujourd'hui, nous trouvons tous normal d'adapter nos comportements pour protéger notre santé et celle des autres. Mais qu'en est-il de ceux qui gagnent le salaire minimum ? Ce salaire leur apporte-t-il une protection financière suffisante ? La réponse est sans équivoque : non. Nous devons donc continuer à nous battre pour un revenu minimum équitable pour tous ces travailleurs. Il est plus que jamais nécessaire, après la crise du Covid-19, de s'attaquer à ce problème.

La campagne FGTB Fight for 14 (Lutte pour les 14 €) a été lancée il y a plus d'un an. Avec cette campagne, nous réclamons une augmentation du salaire minimum brut, passant d'environ 10 € à 14 €/heure (2.300 €/mois). C'est une nécessité absolue pour améliorer la qualité de vie de tous les travailleurs et leur garantir une protection financière légitime.

Ces travailleurs qui avaient déjà des revenus trop faibles ont vu leurs salaires baisser encore plus pendant et après la crise du Covid-19. En conséquence, ils vivent maintenant dans une extrême précarité : arriveront-ils encore à payer les factures et subvenir aux besoins essentiels de leurs enfants ? Pourront-ils remplir le frigo ?

Un salaire décent est essentiel, non seulement pour la relance de l'économie, mais aussi pour ces travailleurs. Comme le dit Nicolas Schmit, commissaire européen chargé du travail et des affaires sociales : « Un Européen sur six a de faibles revenus en Europe. Et la majorité sont des femmes. Pour certains de ces bas salaires, alors que la quasi-totalité du pays était à l'arrêt, ils continuaient à faire tourner le pays. Paradoxalement, ce sont eux qui sont aujourd'hui les plus touchés par la crise économique ». Ainsi, pour ceux qui n'arrivaient pas à joindre les deux bouts avant la crise du Covid-19, cela devient maintenant complètement impossible.

Plus d'infos

➔ www.fightfor14.be

📌 @Fightfor14FR

📷 @Fightfor14_FR

C'est pourquoi nous continuons à nous battre pour un salaire minimum de 14 €. **Nous voulons que chacun puisse vivre et non survivre.**

La Centrale Générale

FGTB
 Centrale Générale
 Ensemble, on est plus forts

N'oubliez pas les jeunes

La crise du Covid-19 a un impact majeur sur le chômage des jeunes en Europe. Déjà très élevé depuis la crise financière de 2008, il devrait augmenter encore davantage dans les prochains mois. Par ailleurs, les perspectives des jeunes en matière de formation professionnelle et de stage sont particulièrement floues. Le groupe de travail des jeunes du syndicat européen IndustriAll Europe demande qu'une attention particulière soit portée à cette question.



Les jeunes de l'Union européenne subissent encore à l'heure actuelle les conséquences de la crise financière de 2008 - 2009. Les mesures d'austérité qui ont suivi ont envoyé de nombreux jeunes vers des emplois précaires. En 2017, près de la moitié des jeunes européens âgés de 19 à 24 ans avaient un contrat temporaire. Ces contrats ne durent généralement pas plus d'un mois et n'offrent aucune protection sociale et aucune possibilité de formation. Plus de 10 % des jeunes travailleurs sont donc des « travailleurs pauvres », ils ont un emploi mais ne gagnent pas assez pour se payer un logement décent ou une alimentation saine.

Chômage des jeunes en augmentation

Le Covid-19 est un nouveau coup dur pour les jeunes et la situation risque de s'aggraver dans les mois et les années à venir. Selon Eurostat, le chômage des jeunes dans l'UE est passé à 15,2 % en mars 2020 alors qu'il était de 6 % un an plus tôt. Les stages sont également menacés, car de nombreuses entreprises et centres de formation ont d'ores et déjà annoncé qu'ils vont les réduire. Et puis il y a l'incertitude quant à la réouverture des écoles de formation professionnelle. Sans les connaissances et la formation nécessaires, ces jeunes sont encore plus démunis sur le marché du travail.

« Nous devons absolument éviter que la jeune génération ne se retrouve enfermée dans une situation d'insécurité » déclare le groupe de travail des jeunes d'IndustriAll. « Les jeunes ont besoin d'un emploi qui leur offre la sécurité et la possibilité de s'épanouir. De plus, l'industrie a également besoin des jeunes : ils sont l'avenir d'une industrie verte et innovante. La reprise économique d'après crise est en cours et il est impératif d'accorder une attention particulière aux jeunes. » ■



Le magazine des coiffeurs est là !

Vous travaillez dans le secteur de la coiffure, du fitness ou des soins de beauté et vous êtes affilié à la FGTB ? Alors, guettez bien votre boîte aux lettres, dans quelques jours vous recevrez votre nouvelle édition du magazine Rouge Intense. Une mine d'informations pour les travailleuses et les travailleurs du secteur, notamment sur le chômage économique et les différentes aides accordées.

Trop impatient ? Le magazine est disponible sur notre site www.fgtbcoiffure.be



” La droite et le patronat veulent imposer leurs vieilles recettes « remasterisées » version post-Covid-19.

Hillal Sor, Secrétaire général

Déconfinons les luttes ! Déboulonnons les politiques libérales !

Le monde patronal expose clairement sa stratégie : « Les faillites et les restructurations vont créer un sentiment d'urgence d'ici la mi-juin. J'espère que d'ici là, il y aura suffisamment de partis qui se lèveront pour créer une coalition des 'bonnes volontés' ». Ainsi parlait le Baron Timmermans, le patron des patrons, dans la presse ces derniers jours.

Il souhaite ardemment que ce choc économique et social provoque la mise en place d'une négociation où « les participants à la table des négociations ne s'accrochent pas à des mots symboliques comme l'index, la prépension... ».

La stratégie est donc claire : les entreprises, par la voix de leur porte-parole, veulent donc utiliser le choc provoqué par la crise pour mettre sous pression les travailleurs, leurs représentants et le monde politique. L'objectif étant d'imposer de nouveaux reculs sociaux et une dégradation des conditions de travail.

Là aussi, le livre est grand ouvert : blocage des salaires en durcissant encore la loi de '96, privatisation de la sécurité sociale, limitation dans le temps des allocations sociales, coupes dans les services publics, augmentation du temps de travail en explosant les quotas d'heures supplémentaires sans sursalaire, sans récupération et sans des représentants des travailleurs, etc.

Fini les sorties du début de la crise vantant la sécurité sociale et la solidarité. Place aux vieilles recettes libérales !

Pendant qu'une part importante des charges des entreprises sont supportées par la collectivité et que les entreprises accourent pour réclamer l'intervention de l'État dans la couverture de leurs risques, Timmermans est envoyé en éclaireur de la mission « faire payer la note aux travailleurs et aux travailleuses ».

Alors que la crise nous impose d'envisager un virage complet dans les politiques menées, la droite et le patronat veulent imposer leurs vieilles recettes « remasterisées » version post-Covid-19.

Notre organisation ne peut pas rester dans la retenue face à cette « radicalité » patronale. Nous devons rapidement exposer frontalement notre « vaccin contre la crise sociale », le défendre largement et l'imposer dans la rue.

Il est temps de déconfiner les luttes car lorsque l'on analyse les intentions patronales, elles excluent toute volonté de trouver ce prétendu équilibre entre les intérêts des travailleurs et ceux des entreprises.

Nous ne nous laisserons pas endormir par cette stratégie. Les travailleurs se battent un peu partout pour une revalorisation de leurs conditions de travail ou contre les destructions d'emplois (Renault, Nissan, ...), parfois même en organisant des actions massives dans le respect des règles sanitaires. Nous devons créer la solidarité et les liens entre toutes ces luttes pour définitivement déboulonner les recettes libérales ! Pas question de les contextualiser, elles ont été nuisibles, elles sont nuisibles aujourd'hui et le seront encore demain.

Ensemble, on est plus forts !

Vaccin FGTB
contre la
crise sociale

Nous ne paierons pas la crise une seconde fois

Notre sécurité sociale est plus que jamais **menacée**

Dans le dédale de la pandémie Covid-19, les failles de notre sécurité sociale sont grandissantes.

Depuis la naissance du néolibéralisme dans les années '80 et l'apogée, depuis lors, du système capitaliste, les gouvernements qui se sont succédé tant en Belgique qu'en Europe n'ont cessé de s'attaquer à notre sécurité sociale. Un héritage pourtant durement conquis par nos aïeux, dans un but de solidarité collective, pour subvenir aux accidents de la vie.

Mais le paradoxe devient encore plus significatif lorsque ces gouvernements enchaînent des mesures d'austérité, tout en utilisant dans les médias une terminologie sémantique comme « le trou de la sécurité sociale » pour faire culpabiliser la population ; population qui devient de plus en plus précaire et a plus que jamais besoin d'une sécurité sociale forte.

Avec la crise sanitaire, les rouages utilisés jusqu'à maintenant pour détricoter notre système éclatent au grand jour. Les appels à l'aide des hôpitaux sont criants de vérité : manques de moyens, de matériel médical, de personnel soignant...

Aujourd'hui, le monde patronal met en avant un « plan de relance », pour faire payer à nouveau cette crise par les travailleurs. C'est clairement imbuvable. La FGTB Métal Hainaut-Namur continuera à dénoncer cette stratégie et son objectif ultime : une dégradation insidieuse et une attaque permanente au financement de notre sécurité sociale, qui menace aujourd'hui de manquer cruellement de moyens.

Il est parfaitement clair que ce démantèlement ou plutôt ce « hold-up volontaire » offre sur un plateau d'argent la possibilité d'assouvir un gourmand

intérêt capitaliste, et de mettre ce secteur aux mains des sociétés privées. Puis construire un système de soins de santé à deux vitesses et creuser davantage les inégalités en Belgique.

Faut-il également rappeler que le monde patronal réclame une exonération de ses cotisations, soit de sa part dans le pot commun de la sécurité sociale, quand en même temps, il fait appel au chômage temporaire pour alléger ses pertes financières ?

Le monde « post-Covid » doit sanctuariser de manière définitive la sécurité sociale. Son financement est une priorité. Cela passera par un retour fondamental et radical sur les baisses de cotisations octroyées aux employeurs et par la création d'autres sources de financement, notamment au travers des revenus du capital.

La FGTB Métal Hainaut-Namur continuera à revendiquer une sécurité sociale **FÉDÉRALE** pour maintenir une solidarité pour tout le monde sans distinction.

Notre combat ne s'arrêtera pas là et nous devons nous unir pour défendre nos intérêts communs. Cette crise ne soit pas, comme en 2008, aboutir sur une série de mesures qui viendront dégrader davantage les conditions de travail, et porter atteinte aux libertés de chacun. ■





Swissport

Merci, patron !? Merci, Gouvernement !?



Mille quatre cent soixante-neuf emplois rayés, d'un trait et par une communication sèche et froide au conseil d'entreprise. Swissport en faillite. Le rideau tombe sur l'emploi d'un peu moins de mille cinq cents personnes, jetant une ombre noire sur l'avenir d'autant de familles. Voilà la première entreprise dans le secteur du transport poussée à la faillite par la crise du Coronavirus. Malheureusement, ce ne sera sans doute pas la dernière.

Swissport a trompé son personnel

Il y a deux semaines, le management de la société avait annoncé, à l'occasion d'un conseil d'entreprise extraordinaire, que la situation était très grave. Le confinement et la crise dans le secteur de l'aviation étaient en cause. Toutefois, moyennant un effort de chacun, il avait souligné que Swissport pourrait tenir jusqu'à la fin de l'été, en attendant une reprise de l'activité au cours du deuxième semestre. Il a trompé le personnel ! Pour la petite histoire : Swissport avait d'ailleurs refusé d'interpeller le Gouvernement avec les autres syndicats et l'autre manutentionnaire actif sur l'aéroport, Aviapartner.

Avec huit CEO usés en deux ans, ce qui est à nos yeux un signe de mauvaise gestion, les attentes n'étaient déjà plus très grandes.

Le Gouvernement Wilmès en défaut

L'UBT avait insisté auprès du gouvernement, il y a quelques semaines, pour que ce dernier prenne des mesures en vue de venir en aide aux sociétés de manutention. Notre aéroport national est en effet bien plus que Brussels Airlines. La survie de Brussels Airlines est bien sûr importante pour l'aéroport, mais aussi pour les manutentionnaires (Aviapartner et Swissport) et les autres entreprises opérant sur et autour du tarmac. Mais le problème est encore bien plus vaste. N'oublions pas les entreprises de taxi, les compagnies d'autobus, les opérateurs, les entreprises de transport et de logistique...

elles aussi gravement touchées par la crise de l'aviation. Mais nous n'avons pas trouvé d'oreille bienveillante ni auprès du Gouvernement de pouvoirs spéciaux Wilmès ni auprès du ministre compétent Bellot. Aucun soutien donc pour les manutentionnaires. Soutien qui n'a d'ailleurs toujours pas été promis, même si les syndicats concernés ont déjà été reçus au cabinet de la Première ministre.

L'aéroport a également des torts

Depuis des années, BAC fait d'excellentes affaires. Contrairement aux sociétés de manutention, l'aéroport réalise, lui, des bénéfices. Les compagnies aériennes forcent les manutentionnaires à baisser toujours plus leurs prix, dans une folle course vers le bas, où les CCT et les conditions de travail sont d'importance secondaire. On raconte maintenant que ce même aéroport pourrait reprendre la manutention assurée jusqu'ici par Swissport. L'aéroport est coresponsable de la situation précaire des manutentionnaires et de la misère dans laquelle ils viennent d'être plongés. Pour l'UBT, il n'y a pas d'équivoque possible : il faut deux sociétés de manutention à Zaventem, ni plus ni moins ! De plus, il existe aussi une convention « Transfert de personnel ». Le personnel doit lui aussi être repris. Et tant qu'il n'y a pas de deuxième manutentionnaire, il doit être placé dans un « pool » grâce auquel il touchera un supplément en plus à ses allocations de chômage, et par lequel il pourra immédiatement être opérationnel en cas de reprise.

Union Belge du Transport

**FGTB UBT****Métiers en pénurie**

À LA RECHERCHE DE
5000 NOUVEAUX AVENTURIERS

www.enrouteverslaventure.be

Des milliers d'offres d'emploi dans les secteurs du **transport**

Chaque année une liste des métiers en pénurie est publiée. La recherche de chauffeurs de poids lourd demeure un énorme problème. « *Les informations recueillies auprès des employeurs indiquent que la pénurie est presque générale* », soulignait Wim Adriaens, administrateur délégué du VDAB, au mois de mars à l'occasion de la publication de la nouvelle liste des métiers en pénurie. Les partenaires sociaux mettent tout en œuvre pour attirer plus de travailleurs vers les secteurs du transport.

Cherchons 5.000 chauffeurs de poids lourd

« *Merci à tous les héros !* » La campagne organisée par la « Vlaamse Stichting Verkeerskunde » a également rendu hommage aux chauffeurs de poids lourd qui ont fait tourner ces derniers mois l'économie et le pays. Malheureusement, pour le métier héroïque de chauffeur de camion, il y a très peu de candidats.

Enrouteverslaventure.be

Le Fonds social Transport et Logistique a lancé le 16 mars dernier la campagne « En route vers l'aventure » à la recherche de 5.000 nouveaux chauffeurs de poids lourd pour les transports nationaux et internationaux. Geert Heylen, directeur « Formation » du FSTL : « *Nous tenons à souligner que le chauffeur de camion ne fait pas que conduire un camion. Il contrôle aussi la marchandise, prépare les livraisons et les trajets, commande les appareils de bord, charge et décharge le camion et s'occupe aussi de l'entretien de son véhicule. Et comme il entre en contact direct avec le client, il fait du même coup office d'ambassadeur de son entreprise.* ».

Sécurité d'emploi

Geert Heylen : « *Vu les 5.000 offres d'emploi, le candidat chauffeur n'est pas seulement sûr d'avoir un emploi, il a aussi la certitude qu'ils auront besoin de lui pendant de nombreuses années encore. Car des milliers de chauffeurs arrivent bientôt à l'âge de la retraite. Des milliers de chauffeurs qui devront être remplacés.* ».

75.000 visiteurs

Le site de la campagne a déjà accueilli plus de 75.000 visiteurs, mais la crise du Coronavirus a gâché quelque peu le plaisir. Geert Heylen : « *La campagne vise à toucher les candidats personnellement. Les candidats ont la possibilité de réserver un essai de conduite. Mais la crise Corona a momentanément perturbé cette initiative. Nous essayons à présent d'informer et d'enthousiasmer surtout par la voie digitale.* ».

” Nous n'avons pas trouvé d'oreille bienveillante ni auprès du Gouvernement de pouvoirs spéciaux Wilmès ni auprès du ministre compétent Bellot.

Les temps difficiles appellent des mesures sociales

Nous savons que la situation économique est dramatique suite à la crise du coronavirus. La Banque Nationale de Belgique évalue les pertes pour notre pays à plus de 50 milliards. Mais nous n'accepterons pas que ce soient à nouveau les travailleurs qui paient. Nous exigeons une amélioration des conditions de travail des gens du transport, qui furent essentiels pendant cette crise. Cela signifie à nos yeux un revenu décent et une amélioration de la protection sociale.

Notre sécurité sociale a été d'une importance cruciale pour surmonter la crise. Il ne peut donc être question de réaliser des économies ni sur la sécu ni sur le chômage. Le chômage temporaire a été nécessaire pour faire face à la crise sanitaire. Le régime du chômage devra aussi permettre de faire face au choc de la faillite de Swissport et d'autres entreprises. Nous n'accepterons donc pas que l'actuel ou le prochain gouvernement pratique à nouveau des coupes sombres !

Frank Moreels
Président de l'UBT
9 juin 2020



12 JUIN JOURNÉE MONDIALE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

La FGTB Horval contre le travail des enfants

Le 12 juin, c'était la journée mondiale contre le travail des enfants. Depuis 2011, nous luttons avec l'IFSI et nos partenaires de la Côte d'Ivoire, premier pays producteur de cacao au monde, afin d'éradiquer ce terrible fléau.

Cette année, comme chaque année, la FGTB Horval s'est mobilisée en collaboration avec d'autres organisations syndicales (EFFAT, UITA, FNV, FEDENASACCI, FENSTIAACI, GAWU, ICU, NGG, ISVI, UGTCI, Sindicacau, UCRB) pour sensibiliser les décideurs politiques, les entreprises et les consommateurs. Elle a dévoilé la recette pour un chocolat équitable produit dans des conditions décentes, sans travail des enfants ! En effet, une grande partie du chocolat que nous consommons fait appel à eux : les petits collectent et cassent les cabosses de cacao, ils s'occupent de la fermentation, du séchage des fèves, du désherbage et du transport. Ces enfants sont victimes de trafic : ils sont déplacés du Burkina Faso et du Mali vers les plantations de la Côte d'Ivoire et du Ghana.

Pour combattre le travail des enfants, la FGTB Horval et ses partenaires demandent à l'Union Européenne de rendre obligatoire la traçabilité des produits, aux entreprises de s'assurer qu'il n'y a pas eu recours au travail des enfants et de payer un prix décent pour les fèves ; et enfin aux consommateurs de s'assurer que le chocolat a été produit dans des conditions de travail décentes, tout au long de la chaîne ! Les pays producteurs doivent, eux aussi, apporter leur pierre à l'édifice en combattant plus efficacement le travail des enfants sur le terrain.

Ce sont des combats qui doivent être menés en front commun. En 2020, plus aucun enfant ne devrait travailler !

Commerce alimentaire

Un guide sectoriel pour protéger la santé des travailleurs est indispensable !

Si la pandémie du Coronavirus a arrêté une grande partie de notre économie, le secteur du commerce alimentaire a tourné à plein régime : 500 millions excédentaires par rapport à l'année passée. L'une des conditions afin de poursuivre ses activités était de prendre des mesures de précaution afin de réduire au maximum les risques de santé pour les travailleurs.

Par analogie avec le secteur de l'industrie alimentaire, nous exigeons que la commission paritaire du commerce alimentaire (CP119) établisse un guide sectoriel, tant pour les employeurs que pour les travailleurs. Le guide de l'industrie alimentaire reprend les mesures de santé concrètes, mais explique également le rôle de la concertation sociale dans le contexte de cette crise sanitaire. Il est non seulement important que des mesures soient prises, mais aussi qu'elles soient mises en œuvre et évaluées.

Le banc patronal de la CP119 ne veut pas entendre parler d'un guide sectoriel. Il veut se contenter du guide générique du Gouvernement et il voudrait éventuellement publier un guide de « bonnes pratiques ». Selon les patrons du commerce, tout va bien ! Aucun travailleur n'aurait contracté le Coronavirus au travail. Les mesures de distanciation sont respectées et tout est désinfecté plusieurs fois par jour. Dans ce dossier comme dans d'autres, les employeurs estiment savoir ce qui est bon pour les travailleurs sans que leurs représentants soient autour de la table. C'est inacceptable ! Les employeurs mettent tout en œuvre pour réduire au maximum la concertation sociale !

Lors des prochaines commissions paritaires, la FGTB Horval exigera que la concertation sociale soit présente dans toutes les entreprises et que les travailleurs puissent assurer le suivi des dossiers. Si la concertation est importante, elle l'est d'autant plus en cette période de crise. Un guide sectoriel, soutenu par l'ensemble des interlocuteurs sociaux, est un outil indispensable pour la protection des travailleurs sur le lieu de travail. La santé des travailleurs est et restera notre priorité !

Alain Pauchet • 1943-2020

C'est avec consternation et une profonde tristesse que nous vous annonçons le décès d'Alain Pauchet. Nous connaissions Alain comme une personne remplie d'humanité, au service de l'organisation. Son engagement syndical était incontestable. Durant plusieurs années, il a été président de la FGTB Horval Flandre occidentale ; il a également eu un mandat au Comité fédéral Horval. Nous nous souviendrons toujours de sa passion et de sa jovialité. Nos sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Merci Alain, pour ton engagement et les nombreux beaux moments que nous avons pu passer avec toi.

Reprise Horeca le 8 juin

Priorité à la sécurité !

Dès la mise à l'arrêt du secteur Horeca le 14 mars, la FGTB Horval a tout mis en œuvre pour soutenir les travailleurs. Nos sections régionales se sont véritablement mobilisées pour que nos milliers d'affiliés puissent recevoir le plus rapidement possible leurs allocations de chômage temporaire.

Simultanément, il était nécessaire de préparer la reprise du travail en fonction des phases de déconfinement annoncées, veillant ainsi aux intérêts des travailleurs. Pour la FGTB Horval, il est hors de question qu'une relance économique se fasse au détriment de la santé des travailleurs !



Trois guides pour la reprise du travail en sécurité

Sur base du « guide générique » publié par le SPF Emploi, les interlocuteurs sociaux du secteur Horeca ont travaillé avec les experts de l'ERMG (Economic Risk Management Group), et du GEES (groupe d'experts chargés de mettre en place une stratégie de déconfinement) pour élaborer un « guide sectoriel des bonnes pratiques dans le secteur Horeca » adapté aux spécificités du secteur. Il a fallu attendre le 28 mai pour que le Gouvernement valide les mesures proposées par le secteur et le 3 juin pour que le Gouvernement annonce officiellement de la date de reprise du 8 juin. Il ne restait que quelques jours pour se préparer... Beaucoup trop tard !

Entre-temps, le SPF Économie avait également publié un « guide pour un redémarrage sûr de l'Horeca ». C'est la raison pour laquelle il existe 3 guides : le guide générique (SPF Emploi), le guide « pour un redémarrage sûr de l'Horeca » (SPF Économie) et le guide sectoriel « des bonnes pratiques Horeca ». Ces guides sont disponibles sur notre site web.

Les organes de concertation jouent un rôle crucial

La FGTB Horval a insisté sur le rôle crucial des organes de concertation dans l'entreprise (CPPT et DS) ; ils doivent être impliqués dans le choix, la mise en œuvre et le suivi des mesures de sécurité pour la reprise du travail.

Les formations en ligne de Horeca Forma

Les centres de formation créés par les interlocuteurs sociaux du secteur Horeca ont prévu des formations en ligne pour aider à préparer la reprise du travail. Plus d'infos ➔ [horecaforma.be](https://www.horecaforma.be)

Un défi sociétal

Le défi sociétal est énorme, tout d'abord pour la santé des travailleurs et pour la santé publique, mais également pour la survie de l'économie. Toutes les mesures de sécurité devront être strictement respectées. Un deuxième confinement porterait un coup fatal au secteur.

La FGTB Horval auditionnée au Parlement

Les prévisions sont alarmantes. Si le Gouvernement ne prend pas des mesures de soutien, beaucoup d'établissements Horeca pourraient tomber en faillite. Un emploi sur quatre serait menacé...

Le 26 mai, lors d'une audition au Parlement la FGTB Horval a plaidé :

- pour ne pas prendre de mesures au détriment de la sécurité sociale, mais au contraire de la valoriser en reconnaissant son rôle fondamental dans la crise du Covid-19 ;
- pour que toute mesure de soutien soit conditionnée au non remplacement de l'emploi régulier par des travailleurs flexi-jobs, extra's ou étudiants ;
- pour trouver une solution pour l'assimilation du chômage temporaire pour le calcul du pécule de vacances et la prime de fin d'année ;
- pour que les mesures de soutien soient temporaires ;
- pour éviter des mesures inconsidérées comme l'assouplissement du travail de nuit et des heures supplémentaires. ■



Attractions touristiques (CP333) Reprise du travail en toute sécurité

Depuis le 8 juin, toutes les activités de loisirs sont autorisées, à quelques exceptions près, à savoir les conférences, les parcs d'attractions et les plaines de jeux en intérieur, qui ne pourront reprendre leurs activités qu'à partir du 1^{er} juillet.

Les partenaires sociaux de la CP333 ont prévu des mesures de sécurité sectorielles complémentaires au « guide générique » publié par le SPF Emploi. Ce guide sectoriel est disponible sur notre site web ➔ www.horval.be



AVEC TOUS LES TRAVAILLEURS.

La crise du Coronavirus va laisser des traces, c'est certain. Mais nous voulons éviter que certains patrons en profitent pour licencier à tours de bras. La pandémie ne doit pas et ne pourra pas servir de prétexte. **Nous serons aux côtés des travailleurs, comme nous l'avons toujours été, pour défendre leurs droits et préserver l'emploi.** Notre société mondialisée, ultralibérale a montré ses limites. Cet épisode du Covid a marqué l'histoire sur le plan sanitaire. Cela peut aussi marquer le départ vers un changement de cap, **vers une autre politique.**

Pour tendre vers un meilleur demain !





SETCa

SOLIDAIRES

hier, aujourd'hui et demain !

Ces trois derniers mois ont été particulièrement difficiles pour tout un chacun. Le Coronavirus a profondément bouleversé nos vies, tant sur le plan privé que professionnel. Tous les travailleurs, quels qu'ils soient, ont dû y faire face et s'adapter. Après de longues semaines de confinement, la vie tend à se « renormaliser » peu à peu mais les traces de cette crise sanitaire subsistent et laisseront des marques. Pour le SETCa, deux choses sont claires : la société demain doit être meilleure qu'hier et il n'est pas question que ce soient les travailleurs et les allocataires sociaux qui en subissent à nouveau les conséquences. La solidarité est et sera plus que jamais nécessaire. Entretien avec Myriam Delmée, Présidente, et Jan-Piet Bauwens, Vice-Président, sur cette tempête du Covid-19 : sur hier, sur aujourd'hui et sur l'après.

Durant le confinement, y a-t-il des secteurs qui ont été épargnés plus que d'autres par l'impact du Coronavirus sur leur fonctionnement et leurs conditions de travail ?

Myriam : « Il est impossible de comparer. C'est une crise sans précédent parce qu'elle a mis au centre des préoccupations non pas de prime abord un intérêt économique mais le fait de rester en bonne santé face à une pandémie agressive et dont les contours sont encore largement inconnus. Évidemment, de suite, il a fallu 'organiser' notre société à cette nouvelle donne : le confinement. Ne plus sortir, se confiner sans pour autant mettre le pays à l'arrêt. Tout le monde a dû adapter sa manière de vivre, de travailler, les réalités et les risques n'ont pas été identiques partout. Chaque personne, selon sa situation, a vécu des moments extrêmement difficiles. Dans les entreprises de services, de nombreux travailleurs ont dû faire face au confinement et à une période de télétravail prolongé. Ne plus avoir de contacts directs avec ses collègues, continuer à assurer une importante charge de travail, parfois en devant aussi gérer des enfants à domicile est loin d'être une chose facile. D'autres travailleurs, quant à eux, se sont retrouvés du jour au lendemain en chômage temporaire, avec un impact financier non négligeable, souvent synonyme de fil du rasoir en termes de précarité. Dans les secteurs dits 'essentiels', comme dans le commerce alimentaire, les services aux personnes ou les soins de santé, le personnel a dû affronter chaque jour la peur du virus, (au début et même encore souvent par la suite) avec pas assez de matériel de protection et une cadence de travail infernale. N'oublions pas les travailleurs sans emploi pour qui la probabilité de trouver un emploi de qualité s'est éloignée et malheureusement durablement... Durant cette période intense, le SETCa n'a eu de

cesse de marteler sur le clou pour faire respecter les conditions sanitaires et que les employeurs prennent leurs responsabilités. La santé des travailleurs doit être au cœur des priorités. Aujourd'hui comme demain. Les travailleurs ne sont pas la chair à canon de l'économie et du capital ! »

Jan-Piet : « De manière plus générale, ce confinement a aussi mis en évidence des inégalités peut-être moins visibles en temps ordinaire. La précarité liée au logement par exemple, pour les familles nombreuses qui se sont retrouvées enfermées durant plusieurs semaines dans un espace réduit sans jardin ni terrasse. L'impact sur le pouvoir d'achat des citoyens, sur l'éducation des enfants a aussi été différent d'une famille à l'autre, selon leur situation. Enfin, l'accès à la santé et la propagation du virus ont été à géométrie variable dans certaines zones du pays, souvent des régions où la précarité est plus importante. Cela a aussi mis en lumière que les régions les plus précarisées socialement sont aussi souvent celles où le virus s'est le plus déployé. »

Quel regard dressez-vous sur la gestion de la crise par le Gouvernement ?

Myriam : « On peut dire qu'elle a été catastrophique. Le Gouvernement a échoué dans de nombreux domaines et a commis des erreurs monumentales. Il suffit de se remémorer la saga des masques commandés par la défense, l'insuffisance de matériel de protection pour le personnel soignant au plus fort de la crise, le manque total d'attention (voire par moments l'abandon) pour la situation dramatique des maisons de repos, l'absence de tests de dépistage, les divergences communautaires dans l'application de certaines mesures, les discours contradictoires,

les décisions qui ont changé du tout au tout d'une semaine à l'autre comme cela a été le cas avec la reprise des écoles par exemple... Nous avons vécu trois mois de chaos et ce Gouvernement des pouvoirs spéciaux n'a clairement pas été à la hauteur. Cela a aussi été l'occasion de mesurer les effets désastreux d'une politique d'austérité menée par les derniers gouvernements, notamment en matière de soins de santé. Seuls le courage et le professionnalisme des soignants ont permis que notre système n'implose pas en plein vol ! »

Jan-Piet : « Parce que c'était 'nécessaire' de faire face à la situation d'urgence dans laquelle nous nous trouvons, on a également vu se multiplier toute une série de régressions sociales (pensons par exemple à la réquisition du personnel infirmier, etc.). D'autres mesures, comme le tracking des personnes infectées, soulèvent également de nombreuses questions et nécessitent la plus grande prudence. Il y va de la préservation de nos libertés individuelles, c'est fondamental. Certains employeurs, quant à eux, n'ont pas hésité à abuser de la situation et de certains flous dans la législation pour mettre à mal les droits des travailleurs et faire passer leur intérêt avant tout. »

Et on peut se douter que l'après Corona sera aussi difficile à gérer. Avez-vous des craintes pour l'avenir ?

Jan-Piet : « Ces derniers jours, nous avons dû faire face à des annonces de restructurations dans plusieurs grosses entreprises comme chez Swissport ou à d'importantes tensions sociales comme chez Decathlon et Sport Direct. Nous nous attendons à voir se multiplier ce type de situations dans les prochains mois. La crise du Coronavirus va laisser des traces, c'est certain. Mais nous voulons éviter que certains patrons en profitent pour licencier à tours de bras. La pandémie ne doit pas et ne pourra pas servir de prétexte. Nous serons aux côtés des travailleurs, comme nous l'avons toujours été, pour défendre leurs droits et préserver l'emploi. Nous mettrons en œuvre toute notre énergie pour limiter l'impact social. »

Myriam : « En fait, le Gouvernement a réclamé les pouvoirs spéciaux. Pour faire quoi ? Gérer la crise sanitaire : non ! Pour pouvoir sabrer dans les acquis sociaux et répondre aux rêves de dérégulation des employeurs : oui ! Enfin les pouvoirs spéciaux vont prendre fin... Mais quel sera notre avenir : un gouvernement de plein exercice ? Avec qui ? Pour quoi faire ? De nouvelles élections ? Soyons clairs, nous nous attendons également à des attaques à l'encontre d'acquis sociaux fondamentaux. Lorsqu'on entend certaines déclarations sur la nécessité de flexibiliser

les vacances annuelles des travailleurs (le report des congés en somme) pour faire face à la reprise des activités ou l'appel de certains patrons durant la crise pour flexibiliser davantage le marché du travail en assouplissant encore les règles en matière de flexi-jobs et job étudiant ou en intensifiant le travail de nuit, on sait à quelle sauce les employeurs voudraient manger les travailleurs. La sécurité sociale, qui a pourtant démontré son caractère ô combien essentiel et indispensable durant cette période dramatique, risque également d'être mise sous pression. Pourtant, plus que jamais, notre Sécu doit être préservée et renforcée. Pour le SETCa, il n'est pas question que ce soient les travailleurs et les plus fragiles qui paient à nouveau la note. Dans quelques mois, nous aurons un AIP à négocier, il faudra fixer des balises claires ! »

Beaucoup disent que nous sommes à un tournant, qu'il y aura un avant et un après Covid-19....

Myriam : « La crise du Coronavirus a réveillé les consciences... Mais pour combien de temps ? L'été, les vacances, le besoin de récupérer après cette crise... Nous devons durablement garder les yeux ouverts sur certains fondements de notre société que l'on tend parfois à oublier lorsqu'on est pris dans le tourbillon de la vie, sur la nécessité de changer certaines choses, en mieux. Ces constats sont ce pourquoi nous nous battons en tant qu'organisation syndicale, ce sont en fait les revendications que nous portons depuis toujours. Ce sont les recettes que nous voulons mettre en place pour une société plus juste et plus solidaire. Avec des services publics et une sécurité sociale renforcés, accessibles au plus grand nombre, et financés correctement. Avec des emplois stables et de qualité, une rémunération correcte, et des conditions de travail permettant à chacun de s'épanouir, où l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle est harmonieux, où chacun peut bénéficier d'une protection sociale suffisante et vivre dignement. On nous annonce des milliers d'emplois perdus dans les mois qui viennent. N'est-il pas temps de passer de la théorie à la pratique en matière de réduction collective du temps de travail sans perte de salaire ? N'est-il pas temps que le capital paie et plus les moins nantis, n'est-il pas temps qu'on efface les ardoises (lire la dette) ? Nos projets sont justes, légitimes et solidaires, ils mettent l'humain, tous les humains, au centre des préoccupations. »

Jan-Piet : « Notre société mondialisée, ultralibérale a montré ses limites. Cet épisode du Covid a marqué l'histoire sur le plan sanitaire. Cela peut aussi marquer le départ vers un changement de cap, vers une autre politique. Pour tendre vers un meilleur demain ! » ■

Palestine

Virus ou permis de travail ?

Rester chez soi ou travailler pendant la pandémie ? En Israël, les travailleurs palestiniens n'ont guère eu ce choix, puisqu'un chantage au permis de travail s'est mis en place dans de nombreux secteurs. Une fois encore, les droits de ces travailleurs ont été bafoués, et nous réitérons notre appel : il est temps d'agir concrètement.

Tandis qu'Israël plaçait ses « nationaux » en confinement durant la crise, les travailleurs palestiniens de Cisjordanie ont été sommés de continuer à travailler dans la construction, l'agriculture et les soins. En cas de refus d'obtempérer, ils risquaient purement et simplement l'annulation de leur permis de travail. S'ils acceptaient de rester au travail, la situation n'était pas pour autant meilleure, car ils ne bénéficiaient pas ou peu des protections promises contre la maladie. La IV^e Convention de Genève impose pourtant aux États d'utiliser tous les moyens préventifs nécessaires disponibles contre l'expansion des épidémies.

Résultat ? Les travailleurs palestiniens qui présentent des symptômes de Covid-19 et sont donc considérés comme des « cas suspects » sont refoulés aux checkpoints, sans soins ni accès aux indemnités de maladie. Rappelons que leur travail donne pourtant lieu au paiement de cotisations au système de sécurité sociale israélien.

La situation des travailleurs palestiniens est plus inacceptable que jamais. Une initiative des autorités belges et européennes est absolument nécessaire. Nous le répétons, des normes OIT contre les discriminations ou protégeant les migrants existent. Il faut qu'elles soient ratifiées, et que la Communauté internationale les fasse respecter. De simples condamnations officielles des agissements d'Israël en Palestine, en compris le dernier en date, soit l'annexion pure et simple de territoires palestiniens, ne suffisent plus. Il faut des mesures concrètes.

L'importance de l'information

L'ONU a publié une base de données des entreprises qui contribuent directement à la colonisation et qui donc agissent dans l'illégalité d'un point de vue du droit international. Cette base de données est importante car les entreprises qui y figurent ne peuvent plus ignorer leurs obligations. Leurs travailleurs ont le droit d'être informés, et les employeurs doivent prendre les mesures nécessaires à la légalité de leurs activités. L'ONU a insisté sur une mise à jour et une publication annuelle de cette data base jusqu'à la fin de la colonisation et de l'occupation militaire. La Belgique devrait, dans les instances pertinentes de l'ONU, réitérer son appui à cette initiative et participer à l'effort budgétaire nécessaire.

Pays du Golfe Une situation comparable

Il y a 17 millions d'immigrants économiques en provenance d'Asie et d'Afrique dans les pays du Golfe : de 35 % de la force de travail en Arabie Saoudite à 90 % dans les Émirats arabes unis. Ils sont pour la plupart en séjour légal et actifs dans l'économie formelle. Cela ne les protège pas pour autant. Pire, les « mesures gouvernementales Corona » sont encore venues ajouter de nouvelles discriminations à celles existantes. De nombreux secteurs à haute intensité de main d'œuvre étrangère (pétrole, transports, soins) ne sont pas visés par le confinement mais, dans les dortoirs et transports organisés par les employeurs, la promiscuité est la règle. Aux Émirats arabes unis, le gouvernement a autorisé des coupes salariales ou une mise en congé non payé uniquement... pour les travailleurs étrangers. En Arabie Saoudite, ils sont exclus du Fonds de 2,4 millions de dollars destiné à compenser les pertes de salaires. Résultat : l'insuffisance de revenu est telle qu'elle fait peser sur eux une menace de sous nutrition. S'ils quittent le territoire, aucune garantie de retour ne leur est donnée. ■

Agenda

Festival Alimenterre 2020 et « Champ libre »



FESTIVAL DE FILMS

Alimenterre

Un concours de courts-métrages par et pour les **jeunes** !

Depuis 12 ans, le Festival Alimenterre dénonce les désordres agricoles et alimentaires et propose des alternatives inspirantes pour relever ces défis à l'échelle locale et mondiale. Dans le contexte de crise du Covid-19, il a plus que jamais un sens et un rôle à jouer dans la prise de conscience de l'importance de l'agriculture et de la nécessité de promouvoir des systèmes alimentaires sains, durables et résilients.

C'est pourquoi, en mode présentiel ou en mode virtuel, le Festival Alimenterre 2020 aura bel et bien lieu !

L'occasion de découvrir des films qui interpellent, de participer à un concours de courts-métrages par et pour les jeunes, de faire des rencontres sur des alternatives inspirantes et d'échanger lors de débats passionnés, en présence de leaders paysans du Sud, de spécialistes du monde agricole, de réalisateurs et de porteurs d'initiatives concrètes et locales... et encore bien d'autres surprises pour l'édition 2020 !

Rendez-vous incontournable pour les passionnés, mais aussi les curieux et les amateurs des questions agricoles et alimentaires, Alimenterre revient bel et bien cette année à partir du 7 octobre... et fait le plein de nouveautés !

Des thématiques d'une actualité brûlante

En 2020, le comité de sélection principalement constitué par des volontaires de SOS Faim s'est agrandi et a également bénéficié de l'œil aguerré de plusieurs professionnels du cinéma. Ensemble et parmi plus de 100 films, ils ont déniché 11 belles pépites audiovisuelles.

Vous découvrirez ainsi des films aux thématiques aussi diverses que : la résilience face à l'effondrement de nos systèmes alimentaires, la reconnexion au local, la souveraineté alimentaire en Afrique, la question du bien élever — bien tuer — bien manger, ou encore les perspectives d'avenir pour les jeunes agriculteurs en temps de crise.

➔ <https://festivalalimenterre.be>



Champ libre, le concours de courts-métrages

En 2020, les jeunes sont à l'honneur ! À travers cette première édition du concours de courts-métrages Champ libre, les francophones entre 18 et 30 ans, amateurs ou professionnels, peuvent proposer leur film sur le thème « Terre nourricière, terre d'expressions » (genre libre, durée 5 min. maximum).

Permaculture, OGM, agriculture urbaine, bio... Comment la jeunesse vit-elle son rapport individuel et collectif à la terre qui nous nourrit, qui nous questionne ? Parce qu'ils sont les premiers concernés par les crises auxquels nos systèmes alimentaires font face, SOS Faim leur donne le **champ libre**. À la clé : une diffusion au Festival Alimenterre, de nombreux prix et une expérience unique dans un pays de nos partenaires du Sud.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 16 août.

➔ www.concourschamplibre.com

Une initiative de SOS Faim Belgique

ONG belge de développement active depuis plus de 50 ans dans la lutte contre la pauvreté et la faim en milieu rural, ses deux missions principales sont le soutien à l'agriculture paysanne dans les pays du Sud et l'information et la mobilisation de la population au Nord.

➔ www.sosfaim.be

LIÈGE

Nouveaux taux de cotisations de la Fédération des Métallurgistes FGTB de Liège-Luxembourg

La Fédération des Métallurgistes FGTB de Liège-Luxembourg informe tous ses affiliés, qu'à dater du 1^{er} juillet, les taux de cotisations syndicales s'établissent comme suit (H/F) :

Actifs	17,75 €
Prépendionnés	14,70 €
Chômeurs complets	11,45 €
Malades + 1 mois	11,45 €
Invalides	11,45 €
Temps partiels	13,45 €
Pensionnés	3,75 €

Pour rappel, les affiliés en ordre de cotisations en octobre 2020 bénéficieront d'une prime syndicale dont le montant variera en fonction du taux de cotisation.

WAPI

Affilié-e-s

Centrale Générale- FGTB

Dans le but de préserver la santé de nos affilié-e-s et celle de notre personnel, les bureaux de la Centrale Générale - FGTB Wapi resteront fermés jusqu'au 31 août. Nos permanences extérieures sont, comme à l'accoutumée, suspendues durant juillet et août. À l'exception des 20 et 21 juillet, nos services restent accessibles via les numéros d'appels habituels : 069/66.94.20 et 056/85.33.20 ou via l'adresse courriel : cg.wapi@accg.be et ce, durant les horaires suivants : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.

Nous espérons pouvoir rouvrir nos bureaux dans des conditions normales et ce, dès septembre. Portez-vous bien et continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

WAPI

Affilié-e-s SETCa

Le SETCa Wallonie Picarde informe ses affilié-e-s que les permanences juridiques sur le site de Mouscron et de Ath ne seront pas assurées durant les mois de juillet et d'août.

Syndicats^{MAGAZINE}

Rédaction :

Syndicats
Rue Haute 42
1000 Bruxelles
E-mail : syndicats@fgtb.be

Nicolas Errante,
Rédacteur en chef
Tél. : 02 506 82 44

Auréli Vandecasteele,
Journaliste
Tél. : 02 506 83 11

Secrétariat :

Sabine Vincent
Tél. : 02 506 82 45

Service abonnements :

02 506 82 11

Ont collaboré à ce numéro :

Vinnie Maes
Ioanna Gimnopoulou
Patrick Dudjalija
Conny Demonie
Emilie Brandt
Mada Minciuna
Karen De Pooter
Arnaud Dupuis
Thomas Keirse
Antonina Fuca

Photos :

iStock (dossier)
Freepik (« Open » p. 29)

Mise en page :

ramdam.be



20% BESOIN D'UNE ASSURANCE AUTO? N'ATTENDEZ PLUS, ÉCONOMISEZ MAINTENANT !

ACTION TEMPORAIRE

20% DE RÉDUCTION LA PREMIÈRE ANNÉE SUR :

- ✓ LA RESPONSABILITÉ
- ✓ LA MINI OMNIUM
- ✓ LA MAXI OMNIUM

RECEVEZ 20% DE RÉDUCTION SUR LA PRIME DE 3 GARANTIES PENDANT UN AN !

Souscrivez un contrat entre le 01/05/2020 et le 31/07/2020 inclus et payez la Responsabilité Civile, la Mini Omnium et/ou la Maxi Omnium 20% moins cher !

DÉCOUVREZ ÉGALEMENT NOS DIFFÉRENTS AVANTAGES ET RÉDUCTIONS.

Primes avantageuses, assistance rapide 24h/24 et 7j/7 via l'application Actel Assist, réduction en fonction du kilométrage, réductions spécifiques si vous disposez d'un garage, d'un carport ou d'un système d'aide à la conduite, ...

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFOS OU UNE OFFRE SANS ENGAGEMENT ?

Appelez gratuitement le contact center au **0800/49 490**
ou surfez sur **www.actelaffinity.be/fgtb/action**

Actelaffinity est une dénomination commerciale d'un produit d'Actel - marque de P&V Assurances scrl - Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058 - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles. Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur l'assurance auto Actelaffinity, développée par P&V Assurances, et qui est soumise au droit belge. L'assurance Actelaffinity fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Nous vous invitons donc à lire attentivement les conditions générales applicables à ce produit avant de le souscrire. Elles sont à votre disposition via le site internet www.actelaffinity.be/cgauto ou sur simple demande auprès d'un conseiller de notre contact center. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez contacter un conseiller de notre contact center au 0800/49 490, votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Il fera tout son possible pour vous aider au mieux. Vous pouvez aussi prendre directement contact avec notre service Gestion des Plaintes qui examinera votre plainte ou remarque avec la plus grande attention. Nous concilierons au mieux les différentes parties et essayerons de trouver une solution. Vous pouvez nous contacter par lettre (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par email plainte@actel.be ou par téléphone au 02/250.90.60. Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles) par téléphone 02 547 58 71 ou par mail info@ombudsman.as.

FGTB
Ensemble, on est plus forts

actel
AFFINITY